



# Assemblée générale

Distr, générale  
21 mars 2017  
Français  
Original : anglais

**Soixante et onzième session**  
Point 158 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria**

## **Budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	6
A. Vue d'ensemble . . . . .	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional . . . . .	14
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	15
II. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	50
A. Vue d'ensemble . . . . .	50
B. Contributions non budgétisées . . . . .	51
C. Gains d'efficacité . . . . .	51
D. Taux de vacance . . . . .	51
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	52
F. Formation . . . . .	53
G. Projets à effet rapide . . . . .	54
H. Activités de programme . . . . .	54
III. Analyse des variations . . . . .	57
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	62



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions <a href="#">70/286</a> et <a href="#">70/278</a> ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	62
A.	Assemblée générale . . . . .	62
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	66
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	69
II.	Organigrammes (au 1 <sup>er</sup> juillet 2017) . . . . .	71
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus . . . . .	77
Carte.	. . . . .	87

## Résumé

Dans sa résolution [2333 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une dernière période prenant fin le 30 mars 2018 et prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour achever la liquidation de la Mission.

Le présent rapport porte sur le budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, dont le montant s'élève à 122 111 200 dollars, et qui prévoit le retrait et la liquidation de la Mission au 30 juin 2018 conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

Ce projet de budget tient compte du retrait progressif de 15 observateurs militaires, 419 membres des contingents, 50 policiers des Nations Unies, 260 membres des unités de police constituées, 237 agents recrutés sur le plan international, 421 agents recrutés sur le plan national, 125 Volontaires des Nations Unies et 5 agents fournis par les gouvernements au cours de la période d'exécution du mandat et de retrait de la Mission, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018, et de la cessation de service de 125 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 224 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 46 Volontaires des Nations Unies durant la phase de liquidation, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2017/18 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Sécurité, stabilité et action au niveau politique; état de droit; Consolidation de la paix; Appui). Les effectifs de la Mission pour la période d'exécution du mandat et de retrait et pour la phase de liquidation ont été attribués conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. La composante appui se divise en deux tableaux, un correspondant à la période d'exécution du mandat et de retrait de la Mission, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018, et l'autre à la phase de liquidation, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

**Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Dépenses prévues			Variation	
			Mandat et retrait (1 <sup>er</sup> juillet 2017-30 avril 2018)	Liquidation (1 <sup>er</sup> mai- 30 juin 2018)	Total (2017/18)	Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	140 537,4	60 161,2	26 164,9	–	26 164,9	(33 996,3)	(56,5)
Personnel civil	105 745,4	73 290,90	54 004,9	4 976,9	58 981,8	(14 309,1)	(19,5)
Dépenses opérationnelles (ONU]	66 969,3	53 687,5	33 790,8	3 173,7	36 964,5	(16 723,0)	(31,1)
<b>Montant brut</b>	<b>313 252,1</b>	<b>187 139,6</b>	<b>113 960,6</b>	<b>8 150,6</b>	<b>122 111,2</b>	<b>(65 028,4)</b>	<b>(34,7)</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	8 996,7	6 562,8	4 631,6	386,0	5 017,6	(1 545,2)	(23,5)
<b>Montant net</b>	<b>304 255,4</b>	<b>180 576,8</b>	<b>109 329,0</b>	<b>7 764,6</b>	<b>117 093,6</b>	<b>(63 483,2)</b>	<b>(35,2)</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8		52,8	–	–
<b>Total</b>	<b>313 304,9</b>	<b>187 192,4</b>	<b>114 013,4</b>	<b>8 150,6</b>	<b>122 164,0</b>	<b>(65 028,4)</b>	<b>(34,7)</b>

## Ressources humaines

	Déploiement proposé <sup>b</sup>												
	Effectif autorisé <sup>a</sup> 2016/17	Exécution du mandat et retrait										Liquidation	
		Juillet 2017	Août 2017	Septembre 2017	Octobre 2017	Novembre 2017	Décembre 2017	Janvier 2018	Février 2018	Mars 2018	Avril 2019	Mai 2018	Juin 2018
Observateurs militaires	50	15	15	15	15	15	15	15	15	15	–	–	–
Contingents	1 190	419	419	419	419	419	419	419	419	189	–	–	–
Police des Nations Unies	226	50	50	50	50	50	50	50	50	25	–	–	–
Unités de police constituées	380	260	260	260	260	260	260	260	260	120	–	–	–
Personnel recruté sur le plan international <sup>c</sup>	294	237	237	237	236	236	236	230	214	202	140	125	84
Personnel recruté sur le plan national <sup>d</sup>	560	421	421	421	421	421	421	398	356	327	259	224	107
Emplois de temporaire													
Volontaires des Nations Unies	157	125	125	125	125	125	125	115	98	92	51	46	18
Personnel fourni par les gouvernements	26	5	5	5	5	5	5	5	5	5	–	–	–
<b>Total</b>	<b>2 883</b>	<b>1 532</b>	<b>1 532</b>	<b>1 532</b>	<b>1 531</b>	<b>1 531</b>	<b>1 531</b>	<b>1 492</b>	<b>1 417</b>	<b>975</b>	<b>450</b>	<b>395</b>	<b>209</b>

<sup>a</sup>

Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Déploiement au premier jour du mois.

<sup>c</sup> Comprend deux postes du Service mobile financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018.

<sup>d</sup> Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1509 \(2003\)](#). Dans sa résolution [2333 \(2016\)](#), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MINUL pour une dernière période qui prendra fin le 30 mars 2018, et prié le Secrétaire général d'achever avant le 30 avril 2018 le retrait de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la MINUL, à l'exception des personnes indispensables pour permettre la liquidation de la Mission.

2. La Mission avait pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui était de faire avancer le processus de paix au Libéria.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la MINUL contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composantes (sécurité, stabilité et action au niveau politique; état de droit; consolidation de la paix; appui) découlant du mandat de la Mission. La composante appui se divise en deux parties, une correspondant à la période d'exécution du mandat et de retrait de la Mission, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018, et l'autre à la phase de liquidation, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront à la MINUL d'atteindre, d'ici à la fin de son mandat, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MINUL ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

5. Le budget prévoit le retrait échelonné des militaires et du personnel de police présent dans la zone de la Mission au 1<sup>er</sup> juillet 2017 (15 observateurs militaires, 419 membres des contingents, 50 policiers des Nations Unies et 260 membres d'unités de police constituées), le retrait planifié de 237 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 2 emplois temporaires d'agent du Service mobile), de 125 Volontaires des Nations Unies et de 5 agents fournis par des gouvernements et la cessation de service de 421 agents recrutés sur le plan national occupant des postes approuvés à cette date, ainsi que la liquidation administrative de la Mission durant la période allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

6. La Mission est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Libéria, qui a rang de Secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentants spéciaux adjoints ayant rang de sous-secrétaire général, l'un chargé de la consolidation de la paix et coordonnateur résident, et l'autre des affaires politiques et de l'état de droit. Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la force (D-2) et les opérations de police, dont l'appui au renforcement du cadre institutionnel et des capacités des services de maintien de l'ordre, sont placées sous la conduite du Chef de la police (D-1). L'appui à la Mission est dirigé par un Directeur (D-2) et la direction exécutive et l'administration sont assurées par un chef de cabinet (D-1).

### B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et dans le cadre de la réduction progressive de ses effectifs, la MINUL, en étroite coordination

avec ses partenaires, aidera le Gouvernement libérien pendant la période de transition à poursuivre d'importantes actions en matière de politique, gouvernance, justice et sécurité, et renforcement des capacités et des institutions, ainsi que de coopération sous-régionale en matière de sécurité, et à renforcer la promotion et la protection des civils et des droits de l'homme, notamment la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. Elle continuera d'associer de plus en plus l'équipe de pays des Nations Unies à l'exécution de son mandat, notamment pour lui transmettre les projets en cours en application de la résolution 2333 (2016) et, à cette fin, les ressources nécessaires pour appuyer la transition de projets distincts et sensibles sont prévues dans le présent projet de budget. Il s'agit notamment d'un projet d'appui à la Commission foncière et d'un programme conjoint de la composante état de droit de la MINUL et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux fins d'un transfert efficace des responsabilités et de la poursuite de la coopération sur les questions fondamentales. Il est également proposé de consacrer des fonds à des mesures de confiance pour accroître la confiance de la population dans les institutions publiques centrales et locales en renforçant l'état de droit, la protection des civils et la promotion des droits de l'homme, et de pouvoir faire face aux imprévus et autres questions particulières qui pourraient se poser pendant les élections et la période de transition. En outre, la MINUL usera de ses bons offices pour susciter des progrès rapides et concrets dans les domaines de la réforme institutionnelle, du règlement des conflits, de la réconciliation, de l'inclusion et de la cohésion sociale, en vue d'élections libres et régulières, et d'une transition gouvernementale pacifique. Les activités seront planifiées de manière à se terminer avant la fin du mandat de la Mission, le 30 mars 2018, et à permettre de préparer le rapatriement du personnel civil et militaire et le bon déroulement de la liquidation de la Mission.

8. Après la transition en matière de sécurité, achevée le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la MINUL a continué d'aider les institutions nationales de justice et de sécurité à effectuer des réformes juridiques et politiques. Les lois sur la Police nationale libérienne et sur le service d'immigration du Libéria sont entrées en vigueur et les règlements et instructions administratives aux fins de leur application, élaborés avec l'appui de la MINUL, ont été validés. Avec l'appui du Gouvernement suédois, le système judiciaire a commencé à former 60 magistrats professionnels pour améliorer leurs capacités. La Mission a organisé pour 60 agents pénitentiaires de rang intermédiaire une formation sur le fonctionnement général et la gestion des prisons. Les structures de contrôle interne et de responsabilité des institutions de justice et de sécurité ont été renforcées, notamment par la décentralisation de la division de la Police nationale chargée de la déontologie. Le Libéria a fait des progrès notables dans la présentation de rapports aux organes conventionnels et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a amélioré ses mécanismes et procédures internes, notamment en ce qui concerne le traitement des plaintes et la gestion des dossiers, et publié des rapports de suivi. En outre, l'examen de la stratégie de sécurité nationale de 2008 a repris après avoir été interrompu en 2014 en raison de la crise de l'Ebola et des discussions ont été entamées pour améliorer la sécurité publique et réglementer les sociétés de sécurité privées ont commencé.

9. En 2016, la Mission a lancé plusieurs initiatives pour s'attaquer aux causes profondes de conflits et renforcer les capacités nationales d'instauration et de maintien de la cohésion sociale. Ainsi, le premier dialogue de réconciliation au niveau d'un comté a eu lieu à Grand Gedeh et l'appui de la MINUL au Bureau pour la consolidation de la paix, organe du Gouvernement, a permis de renforcer le comité pour la paix du comté de Sinoe. Plusieurs projets à effet rapide ont été menés pour favoriser un dialogue constructif entre ex-combattants, institutions de sécurité

et communautés locales afin d'atténuer le risque de violences collectives. La MINUL a aidé les collectivités locales et les entreprises concessionnaires à entretenir des relations constructives dans plusieurs comtés, ce qui a permis de régler plusieurs différends locaux de longue date. L'action de sensibilisation de la MINUL a fait progresser la concertation sur la législation aux fins de créer un conseil national pour la paix, ce qui améliorerait l'efficacité des infrastructures de paix aux niveaux du pays et des comtés, dont le Bureau de l'Ambassadeur de la paix, les comités pour la paix des comtés et districts, les huttes Palava, les huttes de la paix tenues par des femmes et les conseils de la société civile. La MINUL a continué d'appuyer la décentralisation en créant des centres de services dans les comtés de River Cess, Gbarpolu et Bomi.

10. Au cours de l'exercice budgétaire, l'exécution du mandat devrait être considérablement ralentie par les élections présidentielles et législatives de 2017, ainsi que par la réduction des effectifs et la liquidation de la Mission prévues dans la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. À l'aide des bons offices et de la médiation politique du Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission appuiera les élections présidentielles et législatives, notamment la participation des femmes, s'attaquera aux tensions et aux conflits potentiels, appuiera les efforts de réconciliation et la cohésion sociale, défendra la protection des civils et des droits de l'homme, luttant notamment contre la violence sexuelle et sexiste, et promouvra la mise en œuvre de réformes institutionnelles, juridiques et politiques dans les secteurs de la justice et de la sécurité.

11. La MINUL, sur demande et dans la limite de ses capacités, compte tenu de la responsabilité du Gouvernement libérien, aidera celui-ci à pallier ses lacunes en lui fournissant un soutien logistique, y compris en matière de transport aérien, pour les opérations électorales afférentes aux élections présidentielles et législatives de 2017, notamment l'inscription sur les listes électorales, en particulier de manière à faciliter l'accès aux zones reculées.

12. L'une des principales priorités de la Mission sera d'assurer une sécurité réelle aux fins de la tenue en 2017 d'élections libres, équitables, transparentes et conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et la transition vers un nouveau gouvernement. À cet égard, la MINUL continuera de protéger la population civile contre la menace de violences physiques, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, sans préjudice de la responsabilité première des autorités libériennes en ce qui concerne la sécurité et la protection de la population. Dans le domaine de la sécurité électorale, elle s'emploiera principalement à renforcer la confiance des communautés en insistant sur la police de proximité, en conseillant la police nationale et les autres organes de maintien de l'ordre aux fins d'une planification nationale efficace et en renforçant les capacités de commandement et de contrôle. Dans les secteurs de la sécurité et de la justice, elle s'emploiera également à conseiller le Gouvernement libérien aux fins de l'application de la stratégie de sécurité nationale et des lois sur la Police nationale libérienne, le service de l'immigration et le contrôle des armes à feu et des munitions, et des recommandations validées au niveau national pour la réforme du secteur de la justice, appuyant avec la Banque mondiale un examen des dépenses publiques. Elle s'emploiera également à faire répondre de leurs actes les auteurs des crimes de violence sexuelle et sexiste et de pratiques traditionnelles préjudiciables, à promouvoir les droits de l'homme, notamment dans la révision de la Constitution, et à renforcer les normes professionnelles, le contrôle et la responsabilité. Enfin, elle s'emploiera à promouvoir l'application des principales recommandations de l'examen périodique universel et du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme.



13. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, l'effectif militaire maximum de la MINUL a été ramené à 434 personnes au 28 février 2017, à savoir une compagnie et les unités de soutien appropriées, y compris les moyens aériens. Son effectif de police a été ramené à 50 officiers et deux unités de police constituées ont été conservées, le nombre total de policiers étant ramené au niveau autorisé de 310 personnes. Selon le plan de réduction des effectifs, le retrait progressif du personnel militaire et policier commencera en février 2018 et sera achevé à la fin de mars 2018.

14. En ce qui concerne la consolidation de la paix, la Mission continuera d'aider à renforcer les capacités nationales et locales essentielles pour s'attaquer aux causes profondes des conflits au Libéria. La priorité sera accordée aux activités de programme, telles que l'amélioration de l'administration des biens fonciers et la décentralisation des services essentiels, afin de lutter contre les facteurs de conflit. Ces activités seront exécutées avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires locaux. Dans le même ordre d'idées, la Mission aidera des jeunes à haut risque à participer constructivement aux préparatifs des élections de 2017. En outre, des dialogues de réconciliation au niveau des comtés, dirigés par les autorités locales et appuyés par le Bureau libérien pour la consolidation de la paix et la MINUL, seront organisés dans sept comtés marginalisés et exposés aux conflits (Bomi, Bong, Lofa, Maryland, Nimba, River Cess et Sinoe). Ils seront l'un des principaux moyens utilisés par la Mission pour appuyer la réconciliation nationale au niveau local, en lien avec les bons offices et l'appui politique du Représentant spécial du Secrétaire général, permettant à l'administration locale, aux partis politiques, aux chefs traditionnels, à la société civile, aux milieux d'affaires et aux associations professionnelles et de travailleurs de se réunir pour dégager un consensus sur la consolidation de la paix en préalable aux élections de 2017 et au-delà. Ces deux projets de dialogue – jeunes et réconciliation – visent à appuyer les capacités de prévention des conflits des acteurs sociaux et gouvernementaux pendant et après la période électorale. La MINUL s'acquittera de son mandat en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de faciliter le transfert de ses responsabilités et capacités en matière de consolidation de la paix au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2333 (2016), la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré un plan de consolidation de la paix qui définit le rôle du système des Nations Unies et des partenaires compétents à l'appui de la transition au Libéria jusqu'en mars 2018 et établit un cadre pour l'appui des Nations Unies aux priorités de consolidation de la paix du pays jusqu'en 2020.

15. Des activités de programme proposées d'un montant total de 7 millions de dollars devront être exécutées avec l'appui de l'équipe de pays, du Gouvernement et de la société civile, partenaires d'exécution. Les projets ont été élaborés par la Mission au titre des activités prescrites et autorisées aux paragraphes 8, 11, 12 et 13 de la résolution 2333 (2016).

16. Dans sa résolution 2333 (2016), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de transférer au Gouvernement et à l'équipe de pays les activités dont elle était chargée, pour garantir la continuité des services et éviter les interruptions, s'agissant en particulier du suivi des droits de l'homme, de l'état de droit, de la réconciliation nationale et de la réforme du secteur de la sécurité, afin que des progrès continuent d'être accomplis à ces divers titres. Le Conseil a reconnu l'importance cruciale de la transition gouvernementale de janvier 2018 revêtait et encouragé la communauté internationale et la Mission à aider l'équipe de pays à appuyer le Gouvernement. Le mandat de la Mission en matière de bons offices et d'appui politique vise à garantir une transition efficace et faire en sorte que le prochain gouvernement puisse

s'acquitter de ses obligations et faire fond sur l'acquis laissé par la MINUL au terme de 14 années. À cette fin, il faut des activités de programme propres à achever de manière responsable les projets essentiels, sans quoi le transfert pourraient entraîner la perte de capacités vitales dont le prochain gouvernement aura besoin gérer ou même maintenir la paix après le retrait de la Mission. Les activités de programme sont donc nécessaire pour que le prochain gouvernement bénéficie de tous les avantages possibles, ce qui est essentiel pour l'application de la résolution 2333 (2016) et l'instauration d'une paix durable au Libéria.

17. La Mission a également prévu des mesures de confiance visant à renforcer les institutions gouvernementales et non gouvernementales dans les domaines de l'état de droit, de la protection des civils et de la promotion des droits de l'homme, et à faire face aux imprévus et autres questions particulières qui se poseront pendant les élections et la période de transition, avec un souci particulier des populations défavorisées et à risque. L'objectif global de ces mesures est d'accroître la confiance de la population dans les institutions publiques centrales et locales, tout en donnant à la société civile les moyens de contribuer de manière significative au maintien de la paix et de la stabilité. Renforcer la confiance du public dans les institutions de l'État et le rôle des acteurs de la société civile sera primordial dans la période qui mènera aux élections d'octobre, au transfert du pouvoir au début de 2018 et à l'aboutissement du mandat de 15 ans de la Mission en mars 2018. Les mesures de confiance aideront les groupes de la société civile, notamment ceux de femmes, à participer davantage aux processus politiques et aux efforts de consolidation de la paix au sens large quand la MINUL entrera sa phase finale.

18. Les mesures de confiance viseront avant tout les collectivités dont les griefs pourraient créer des tensions, qu'il convient d'atténuer par des initiatives de réconciliation et d'intervention rapide. Elles appuieront également les initiatives sociales et les activités de renforcement des capacités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste et d'accroissement de la participation des jeunes, qui constituent le groupe démographique le plus nombreux et le plus instable du Libéria. Enfin, elles viseront à intégrer la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans la conception et l'exécution des projets.

19. La composante appui de la Mission sera ajustée aux modifications du mandat et à la réduction progressive des effectifs militaire, policier et civil. La structure opérationnelle d'appui à la Mission, qui sera plus légère, ne bénéficiera pas de la capacité de transport et de génie militaire, rapatriée en février 2017; les services techniques et transports devront donc être assurés par des civils ou au moyen de solutions commerciales.

20. Au Libéria, la saison des pluies fait lourdement sentir ses effets sur un réseau routier déjà très lacunaire, entraînant la fermeture d'axes importants pendant des mois. Les élections présidentielles et législatives d'octobre 2017 auront lieu à cette période et on prévoit que de nombreuses routes seront impraticables. Il faudra pouvoir acheminer dans l'ensemble du pays le matériel et le personnel nécessaires aux élections. La MINUL est chargée de prêter son concours et de faire face à tout besoin logistique urgent, ce qu'elle compte faire principalement par voie aérienne.

21. À cause de l'état des routes et de la saison des pluies, la MINUL dépend de ses moyens aériens pour satisfaire ses besoins essentiels de transport de passagers et de cargaisons. Compte tenu de la diminution de ses effectifs et du nombre de ses sites, elle ramènera sa flotte aérienne à trois hélicoptères et un avion. Cette capacité est essentielle à la mobilité interne aux fins des opérations liées au mandat, de l'intervention en cas d'urgence, de l'évacuation sanitaire secondaire et de l'éventuel déploiement d'une force d'intervention rapide.

22. La réduction du nombre d'agents en tenue et la fermeture de sites entraîneront une baisse des besoins en services. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit donc une réduction des besoins en ressources, notamment au titre du personnel civil, des services d'entretien des installations et des infrastructures, de l'achat de matériel et des frais de transport y afférents. Les bureaux régionaux de Greenville et Harper ont été fermés en septembre 2016 et le bureau de Gbarnga sera réduit à un petit pôle de communication, ce qui laissera deux bureaux régionaux à Voinjama et Zwedru. En comptant ces bureaux, la Mission gèrera et appuiera 18 sites au Libéria au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **Retrait et liquidation de la Mission**

23. Pendant l'exercice 2016/17, la MINUL a préparé activement sa liquidation, notamment les sites, la réduction des stocks et la cession d'immobilisations corporelles pour accélérer le processus. La clôture et la liquidation de la MINUL représentent une activité considérable, qui suppose de rapatrier au plus tard le 30 avril 2018 le personnel en tenue et le personnel civil n'intervenant pas dans la liquidation et nécessite suffisamment de temps pour fermer les 18 sites et en liquider les actifs.

24. Au 1<sup>er</sup> juillet 2016, la MINUL administrait 31 sites. Ce nombre a été ramené à 25 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et il est proposé de le réduire à 18 sites au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les sites restants seront fermés au plus tard le 30 juin 2018 comme suite au retrait des effectifs militaires, policiers et civils. Le dernier site à fermer sera la plateforme logistique de Monrovia appelée « Star Base ». Avant la fermeture, les sites seront assainis conformément à la politique environnementale des Nations Unies. Tous les sites seront inspectés par des agents du Gouvernement avant restitution. Tous les biens seront liquidés conformément au plan de cession des actifs.

25. La MINUL dispose d'une équipe chargée de l'environnement, qui veille à ce que les politiques environnementales de l'ONU et du Gouvernement soient communiquées à toutes les parties concernées et suit de près leur application. La plupart des sections d'appui à la Mission participent à des activités d'atténuation des risques liés à l'environnement.

26. Au cours de l'exercice 2017/18, la MINUL veillera à ce que ces activités continuent, utilisant notamment des incinérateurs, en particulier pour l'élimination des déchets médicaux, des points de collecte et d'élimination des déchets toxiques aux fins de leur élimination dans de bonnes conditions de sécurité, des zones de confinement des carburants et de séparateurs d'huile et d'eau, et des usines de traitement des déchets; elle nettoiera tous les sites qu'elle libère. Des ressources d'un montant de 3,6 millions de dollars ont été prévues dans le projet de budget pour 2017/18 pour respecter les normes concernant l'assainissement des sites en vue de leur restitution pendant la liquidation. Afin d'assurer un contrôle de la qualité, l'équipe de la Mission chargée de l'environnement et l'Agence libérienne pour la protection de l'environnement inspecteront les différents sites utilisés par la Mission.

27. Depuis la fermeture des bureaux régionaux de Harper et Greenville en septembre 2016, la Mission n'a plus que trois bureaux, à Gbarnga, Voinjama et Zwedru. La zone de responsabilité du bureau régional de Zwedru a été étendue à la région du sud-est. Conformément aux recommandations de la mission d'évaluation stratégique d'août et septembre 2016, le bureau régional de Gbarnga sera fermé à la fin de juin 2017 mais conservera jusqu'au 31 mars 2018 un effectif réduit qui aidera à la clôture des sites restants. La MINUL conservera le bureau régional de Zwedru, avec sa zone de responsabilité étendue, jusqu'au 31 janvier 2018 et le bureau de

Voinjama jusqu'au 31 mars 2018 pour continuer de couvrir les régions reculées du nord du pays pendant la transition.

28. Afin de rationaliser encore la structure de la Mission conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, le Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité sera dissous; seul sera conservé l'effectif minimal nécessaire pour aider la Mission à user de ses bons offices et à mener ses activités d'appui politique aux réformes de la justice et du secteur de la sécurité. Cet effectif sera intégré au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) et au Bureau du chef de la Police des Nations Unies.

29. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, les effectifs militaires et de police de la MINUL ont été considérablement réduits au 28 février 2017. Il en découle une réduction des ressources nécessaires au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2017/18 estimée à 56,5 %.

30. La Mission propose de réduire les effectifs de la composante civile de 57 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 139 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 32 Volontaires des Nations Unies et de transformer 3 postes de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international en postes soumis à recrutement national, ce qui ferait passer le personnel civil de 1 011 à 783 au début de l'exercice 2017/18. Au 1<sup>er</sup> juillet 2017, les effectifs de la MINUL comprendront 237 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 421 fonctionnaires recrutés sur le plan national (35 administrateurs et 386 agents des services généraux) et 125 Volontaires des Nations Unies.

31. La MINUL a établi un plan de liquidation contenant des orientations aux fins de la préparation et de l'exécution du processus. Conçu comme un guide, il donne un aperçu des tâches et activités des préparatifs et de la liquidation elle-même. Celle-ci se divise en six phases de quatre semaines chacune. Le plan prévoit des délais précis pour les activités à effectuer pour le bon déroulement de la liquidation de la Mission. Il tient donc compte des appuis nécessaires pour mener des activités de fond ou d'autres activités opérationnelles en cours pendant un temps limité.

32. La MINUL, sur demande et dans la limite de ses capacités, aidera le Gouvernement à pallier ses lacunes en lui fournissant un soutien logistique, notamment en matière de transport aérien, pour les opérations électorales afférentes aux élections présidentielles et législatives de 2017, notamment l'inscription sur les listes électorales, en particulier de manière à faciliter l'accès aux zones reculées.

33. Conformément au manuel relatif à la liquidation (Liquidation Manual) du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, une équipe spéciale de liquidation sera créée pour fournir en tant que comité directeur des orientations stratégiques aux fins de la planification de la liquidation et veiller à ce qu'elle soit conforme à la stratégie de sortie. Des experts veilleront au respect des procédures dans leurs domaines de spécialité. La taille de l'équipe spéciale de liquidation dépendra de l'ampleur et de la nature de l'appui à fournir mais sera aussi réduite que possible et diminuera dès le début de la phase finale puis jusqu'à la fin de la liquidation. Tout sera fait pour conclure dans toute la mesure possible des arrangements contractuels ou autres permettant de réduire les besoins en personnel d'appui.

34. On estime que la Mission devra procéder à la cession de 7 436 actifs corporels d'une valeur comptable nette estimée à 22,15 millions de dollars, et de 2 900 000 articles de stock consommables d'une valeur estimée à 33,2 millions de dollars.

35. La liquidation des éléments susmentionnés se fera par : a) transfert à d'autres missions de maintien de la paix; b) vente et cession; c) dons au Gouvernement hôte et à des organisations non gouvernementales.

36. Le projet préliminaire de plan de cession des actifs de la Mission sera achevé en décembre 2017. Une fois finalisé et approuvé par le Directeur de l'appui à la mission et la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie), il deviendra le plan de cession des actifs de la MINUL. On estime que presque tous les actifs de la MINUL peuvent se classer en trois catégories (conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies) :

a) Actifs à transférer à d'autres missions de maintien de la paix, d'une valeur comptable nette de 12,06 millions de dollars, selon une estimation préliminaire;

b) Actifs susceptibles d'être vendus, donnés ou mis au rebut, d'une valeur comptable nette de 25,51 millions de dollars, selon une estimation préliminaire;

c) Actifs à comptabiliser en charges ou en pertes pendant l'exercice 2017/18, d'une valeur comptable nette d'environ 17,8 millions de dollars, selon une estimation préliminaire.

37. La sélection des missions des Nations Unies qui recevront les actifs de la première catégorie est en cours. Les responsables de la chaîne d'approvisionnement de la MINUL collaborent étroitement avec l'équipe de liquidation de la Base logistique des Nations Unies pour déterminer si les actifs de la deuxième catégorie seront vendus, donnés, détruits ou mis au rebut.

38. Les infrastructures fixes seront très probablement données au Gouvernement ou à des organisations non gouvernementales et à but non lucratif locales sur la base d'une analyse coûts-avantages détaillée à partir des demandes officielles d'assistance de ces entités.

#### **Force d'intervention rapide**

39. Des arrangements seront également maintenus pour fournir à la MINUL un appui ponctuel sous la forme d'une force d'intervention rapide de 740 soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, au cas où les conditions de sécurité se détérioreraient sensiblement au Libéria. Le cas échéant, la force de réaction rapide se déploierait en trois temps : un groupe de reconnaissance de 150 soldats serait d'abord déployé dans les 72 heures de l'autorisation du Siège de l'ONU, suivi d'un premier groupe principal de 350 soldats dans les 5 jours puis d'un deuxième groupe de 240 soldats dans les 10 jours. La MINUL devrait prendre en charge les frais de transport du personnel et du matériel appartenant aux contingents et de fournir les logements, les rations, l'eau et les munitions. Le coût de l'appui à la force d'intervention rapide est estimé à 1,87 million de dollars le premier mois (y compris le transport aller-retour des équipements et du personnel, l'eau en bouteilles, les rations, le carburant et l'eau pour la toilette) et à 200 500 dollars les mois suivants. Aucune ressource n'est prévue dans le présent projet de budget pour la force de réaction rapide mais si une intervention s'impose, les ressources nécessaires seront débloquées à ce moment.

#### **Activités d'appui de la mission**

40. La MINUL a pris plusieurs décisions de gestion qui ont entraîné ou entraîneront des gains d'efficacité.

41. En octobre 2016, la MINUL a renégocié son contrat de services bancaires avec les banques locales, ce qui a permis de réduire les dépenses en frais bancaires pour l'exercice 2017/18 de 400 000 dollars environ par rapport aux montants demandés pour l'exercice 2016/17.

42. Le déploiement d'Umoja, progiciel intégré commun à toutes les missions, a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie de tout le personnel de terrain recruté sur le plan national et des agents en tenue du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Les états de paie et autres prestations sont traités par un petit nombre de fonctionnaires dans un système unifié et non plus selon des procédures différentes pour chaque mission et chaque catégorie de personnel, générant des économies d'échelle.

43. Des économies estimées à près de 1,1 million de dollars ont été réalisées à la suite du déploiement d'Umoja-Extension 1, notamment par la suppression de postes devenus superflus et la réduction des frais bancaires résultant de la rationalisation des opérations.

44. Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 repose sur l'hypothèse que les élections présidentielles d'octobre 2017 se tiendront dans le calme et selon le calendrier prévu et que le Gouvernement qui prendra ses fonctions en janvier 2018 n'entravera pas les activités de la mission.

### **C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional**

45. Le retrait de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en juin 2017 mettra fin à la coopération entre missions qui a facilité la collaboration transfrontalière aux niveaux national et local. La MINUL continuera d'encourager le Gouvernement libérien à travailler avec le Gouvernement ivoirien, en particulier pour ce qui est du contrôle des zones frontalières, de l'échange d'informations et de la coordination de leurs actions. En vue de renforcer les partenariats régionaux, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de collaborer avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano à l'appui des initiatives sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité, notamment le renforcement des dispositifs d'alerte rapide pour veiller à la conduite d'élections pacifiques, à la consolidation de la paix et au renforcement de la stabilité.

### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

46. Les conclusions de l'étude de cas sur l'intégration des organismes des Nations Unies au Libéria, réalisée en vue de la réunion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination tenue le 27 avril 2016, ont révélé l'importance de la cohérence de l'action du système lors du retrait de la MINUL. Après le départ de la Mission, le dispositif des Nations Unies devra faire montre d'une efficacité optimale. La nécessité de consolider les acquis des 14 dernières années en dépit d'une présence réduite des Nations Unies et d'une aide au développement en baisse mettra à l'épreuve la capacité des Nations Unies d'accomplir leur mission dans un pays aux conditions incertaines et potentiellement instables.

47. La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent de concert sur les priorités de la Mission, l'objectif général étant une transition sans heurts. À cet

égard, la Mission mène plusieurs activités de programme en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, comme il est dit plus haut. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, un programme conjoint intitulé « Strengthening the rule of law in Liberia: justice and security for the Liberian people » (Renforcer l'état de droit au Libéria : justice et sécurité pour le peuple libérien) a été élaboré afin de maintenir les secteurs de la justice et de la sécurité du Libéria au cœur des préoccupations.

48. La présence de la MINUL sur le terrain devant se réduire à deux bureaux régionaux au 30 juin 2017, les possibilités d'assurer une présence de l'équipe de pays des Nations Unies hors de Monrovia, notamment par le partage de locaux, continueront d'être étudiées. La collaboration entre la MINUL et les organisations régionales telles que l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano s'est renforcée afin de permettre à ces mécanismes continentaux et régionaux de jouer un rôle plus important au Libéria.

49. La réorganisation, par le Gouvernement, des structures de gestion chargées de superviser les progrès en matière de paix, de sécurité, de justice et d'état de droit dans le cadre du Programme pour la transformation approuvé en novembre 2016, a été l'occasion pour le système des Nations Unies et les partenaires internationaux d'améliorer la coordination des tâches afin d'obtenir des résultats dans les domaines de la paix, du développement et de la sécurité. Le plan de consolidation de la paix au Libéria, que le Conseil de sécurité a demandé dans sa résolution 2333 (2016), appuiera cet effort en guidant l'action du système des Nations Unies et de ses partenaires, notamment les acteurs multilatéraux et bilatéraux, afin de mener à bien la transition jusqu'à la fin du mandat, le 30 mars 2018, tout en insistant sur les priorités définies conjointement en matière de consolidation de la paix.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

### Direction exécutive et administration

50. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Field Service		recruté sur le plan national	Nations Unies	
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	1	1	4	1	3	10	1	–	11
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	1	1	4	1	3	10	1	–	11
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1	1	4	1	3	10	1	–	11
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre d'analyse et d'opérations conjoint</b>									

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Field Service</i>				
Effectif approuvé pour 2016/17	–	–	3	1	–	4	2	6	12
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	2	–	–	2	2	6	10
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	2	–	–	2	2	6	10
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau de la communication et de l'information</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	–	3	2	2	7	19	4	30
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	2	2	2	6	19	4	29
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	2	2	2	6	19	4	29
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	1	–	–	1	2	–	3
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Section des affaires juridiques</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	2	1	–	3	–	–	3
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	1	1	–	2	–	–	2
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	1	1	–	2	–	–	2
<b>Section des affaires politiques</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	1	3	2	–	6	2	3	11
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	1	3	2	1	7	2	3	12
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	1	3	2	1	7	2	3	12
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	1	1	–	–	2	1	–	3
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	–	3	–	1	4	1	–	5
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	2	–	1	3	1	–	4
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	2	–	1	3	1	–	4
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	1	–	–	1	1	–	2
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	1	–	–	1	1	–	2



Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Field Service				
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	1	–	–	1	1	–	2
<b>Total</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	1	2	18	7	6	34	25	13	72
Déploiement proposé	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	1	2	15	6	7	31	25	13	69
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1	2	15	6	7	31	25	13	69
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	1	5	1	–	7	4	–	11
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	4	1	–	5	2	–	7
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	3	1	–	4	2	–	6

*Abréviations* : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général.

### Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

51. La Représentante spéciale du Secrétaire général, plus haute fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies au Libéria, est Chef de la MINUL, dont elle assure la direction et l'administration générale dans le respect du mandat prescrit. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la MINUL pour une dernière période qui prendra fin le 30 mars 2018, le rôle de médiation et d'appui politiques de la Représentante spéciale du Secrétaire général comporte plusieurs tâches prioritaires : trouver une solution aux causes profondes du conflit, redynamiser les efforts de réconciliation aux niveaux national et local, promouvoir la réforme foncière, faire progresser les réformes constitutionnelles et institutionnelles, notamment celles des secteurs de l'état de droit et de la sécurité, lutter contre la violence sexiste et renforcer la confiance entre les citoyens libériens et les institutions et les mécanismes de l'État.

52. Dans ce contexte, il est proposé de supprimer au 1<sup>er</sup> avril 2018 les 11 postes de l'effectif autorisé du Bureau. Après le départ de la Représentante spéciale du Secrétaire général, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la consolidation de la paix et Coordonnateur résident sera désigné responsable et chef de mission pour le mois d'avril. Le poste de Représentant spécial adjoint pour la consolidation de la paix et Coordonnateur résident sera à son tour supprimé à la fin d'avril 2018. Pendant la phase de liquidation, en mai et juin 2018, les responsabilités du chef de mission seront transmises au Directeur de l'appui à la mission, jusqu'à la fin du mois de juin 2018.

### Centre d'analyse et d'opérations conjoint

53. Le Centre d'analyse et d'opérations conjoint fournit une appréciation intégrée de la situation de la MINUL et établit des comptes rendus de situation quotidiens et hebdomadaires ainsi que des comptes rendus de faits ponctuels à l'intention du Siège, afin de faciliter l'intégration ou la coordination des activités de la Mission et la gestion des crises. Il est également chargé d'effectuer des analyses et des prévisions intégrées, de gérer les besoins en information et de déceler les risques et difficultés qui pèsent sur l'exécution du mandat de la Mission.

54. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire de 12 à 10 postes et emplois de temporaire l'effectif actuel en

supprimant deux postes (1 P-4 et 1 P-3) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Il est prévu de dissoudre complètement le Centre le 1<sup>er</sup> avril 2018.

#### **Bureau de la communication et de l'information**

55. Le Bureau de la communication et de l'information aide le Représentant spécial du Secrétaire général à s'acquitter des tâches confiées à la Mission en lui fournissant en temps voulu des informations fiables et complètes. Dans sa résolution [2333 \(2016\)](#), le Conseil de sécurité a expressément demandé à la Mission de continuer à communiquer, y compris sur les ondes de la radio de la MINUL, avec la population et le Gouvernement libériens pour promouvoir une paix durable jusqu'à la tenue des élections d'octobre 2017 et au transfert de responsabilités qui interviendra en 2018, ainsi que pour faire prendre conscience de la transformation de la MINUL, de l'expiration prochaine de son mandat et de la continuité de l'engagement des Nations Unies au Libéria.

56. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire l'effectif actuel de 30 postes et emplois de temporaire en supprimant un poste P-5 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. À la fin du mois de mars 2018, 26 postes et emplois de temporaire sur les 29 restants auront été supprimés. Un poste d'administrateur recruté sur le plan national sera supprimé à la fin d'avril 2018 au plus tard tandis qu'un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront maintenus jusqu'au 30 juin 2018.

#### **Section des affaires juridiques**

57. La Section des affaires juridiques donne avec sérieux et rapidité des conseils juridiques à la direction de la Mission et lui apporte, ainsi qu'à son personnel, selon qu'il convient, une aide juridique sur des questions de fond ou de procédure concernant le droit international, le droit privé et le droit administratif de l'ONU, en vue de lui permettre de s'acquitter du mandat que lui confère la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

58. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire l'effectif actuel de 3 postes, en supprimant un poste P-4 à la fin d'avril 2018 au plus tard. Un poste P-5 et un poste P-3 seront maintenus jusqu'au 30 juin 2018.

#### **Section des affaires politiques**

59. La Section des affaires politiques aide les responsables de la Mission dans leurs missions de bons offices et d'appui politique et concourt à la mise en œuvre des aspects politiques du mandat de la Mission. À cette fin, elle produit régulièrement des analyses et évaluations politiques approfondies et intégrées sur les principales évolutions et tendances observées dans le pays et la sous-région, notamment en ce qui concerne les questions délicates pouvant avoir une incidence sur la paix et la stabilité, ainsi que sur l'avancement de la réforme des institutions et des processus connexes dans les domaines de la gouvernance, de la réconciliation, de la révision constitutionnelle, des élections, de la législation, de l'état de droit et de la sécurité.

60. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, il est proposé d'augmenter l'effectif actuel de 11 postes et emplois de temporaire en transférant un poste du service mobile (assistant administratif) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la consolidation de la paix et coordonnateur résident, compte tenu de la charge de travail accrue de la Section, afin d'aider la Mission dans ses bons offices et ses tâches d'appui politique, en

particulier dans le contexte des élections législatives d'octobre 2017. Après les élections, l'effectif de la Section sera réduit : neuf emplois de temporaire seront supprimés à la fin de mars 2018 au plus tard. Un poste D-1 et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national seront supprimés au 1<sup>er</sup> mai 2018 et le poste P-5 restant le sera à la fin de mai 2018 au plus tard.

### **Équipe déontologie et discipline**

61. L'Équipe déontologie et discipline a pour rôle principal de conseiller la direction de la Mission sur les questions de déontologie concernant toutes les catégories de personnel afin de prévenir et de détecter les fautes et de veiller à ce que l'ensemble du personnel respecte et applique le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies, à l'aide d'une stratégie en trois volets : prévention, application et les mesures correctives.

62. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire l'effectif actuel de 5 postes, en supprimant un poste P-4 au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Un poste P-4 et un poste d'agent du Service mobile seront ensuite également supprimés au 1<sup>er</sup> avril 2018. Un poste P-5 et un poste d'administrateur recruté sur le plan national seront maintenus jusqu'au 30 juin 2018.

### **Composante 1: sécurité, stabilité et action au niveau politique**

63. Étant donné l'importance croissante du rôle de la MINUL en matière de bons offices et d'appui politique, c'est maintenant au niveau politique qu'elle mène la plupart de ses activités d'alerte rapide et de prévention des conflits. L'appellation de la composante 1 a donc été modifiée en conséquence. L'évolution de la composante découle également de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la MINUL pour une dernière période qui prendra fin le 30 mars 2018 et demandé le retrait, avant le 30 avril 2018, de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables pour permettre sa liquidation au 30 avril 2018. Depuis que l'ensemble des responsabilités en matière de sécurité ont été transférées au Gouvernement libérien, au 1<sup>er</sup> juillet 2016, les militaires et les unités de police constituées de la MINUL se sont attachés, dans la limite de leurs moyens, à protéger le personnel et les installations des Nations Unies et à réagir promptement aux risques de basculement stratégique ou aux graves menaces contre les civils.

64. Au titre de la composante 1, la Mission usera également de ses bons offices et fournira un appui politique pour apaiser les tensions et résoudre les différends liés aux processus politiques, aux institutions démocratiques de gouvernement, aux élections présidentielles et législatives et à la transition vers un nouveau gouvernement. Des analyses stratégiques intégrées seront effectuées pour informer les responsables de la Mission de l'évolution institutionnelle et politique des corps législatifs et d'autres organes du Gouvernement, afin de l'aider à user de ses bons offices. La MINUL entretiendra un dialogue suivi et nourri avec la Commission électorale nationale et les partis politiques pour que le calendrier électoral et les modalités du scrutin soient respectés, de sorte que les élections soient libres, justes, participatives et transparentes et que les résultats en soient largement acceptés.

65. Aux fins de la bonne tenue des élections et du bon fonctionnement d'une démocratie stable, il importe que les partis politiques soient bien organisés et l'électorat bien informé. La radio de la MINUL contribuera à informer la population et lui offrira un espace de débat. Utilisant ses émissions, (bulletins d'informations ordinaires et spéciaux, programmes informatifs et éducatifs), la Mission diffuse des campagnes et programmes multimédia contenant des informations fiables, crédibles et actuelles sur la paix, la sécurité et la gouvernance démocratique, la promotion des

principes de responsabilité et de réconciliation, les réformes constitutionnelles et institutionnelles, la participation politique des femmes et des jeunes, le mandat de la MINUL et la phase de transition. Elle réalisera également des émissions où les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, pourront interpellier les candidats sur ces sujets. En outre, elle appuiera la diffusion de campagnes multimédia par des communicateurs traditionnels et la distribution de supports d'information et de promotion sur les élections.

66. Une large reconnaissance du caractère libre et juste des élections renforcera la gouvernance démocratique de la société libérienne de l'après-conflit. La phase de nomination des candidats débutera en juillet 2017, de même que l'information des électeurs. La campagne électorale aura lieu en août et en septembre; le scrutin est prévu le 10 octobre 2017 et l'annonce des résultats le 25 octobre. La MINUL prévoit de communiquer avec la Commission électorale nationale, les institutions publiques, les partis politiques et la population pour prévenir et atténuer les conflits avant, pendant ou après les élections. Dans le cas probable d'un second tour en novembre 2017, elle continuera d'agir au niveau politique et d'apaiser les tensions tout au long de la phase de transition et de passation des pouvoirs jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Gouvernement en janvier 2018.

67. Par ses bons offices et son action au niveau politique, la Mission appuiera également l'élargissement des réformes en matière de gouvernance et de politique, la mise en œuvre du programme législatif du Gouvernement et l'institutionnalisation des pratiques démocratiques. Elle aidera également les partis politiques à accroître la participation des jeunes et des femmes. Au titre de la composante 1, elle favorisera le dialogue entre les différents acteurs politiques afin de créer des conditions propices à l'inclusion. À cette fin, elle mobilisera les hommes politiques, procédera à l'analyse politique des événements et s'emploiera à déceler rapidement d'éventuels facteurs de tension. Elle encouragera le dialogue entre le Gouvernement libérien, la Commission électorale nationale et les partis politiques pour prévenir les conflits et favoriser le cas échéant le règlement pacifique de tout différend politique ou électoral, et cherchera à obtenir l'appui d'organisations régionales telles que la CEDEAO pour améliorer la gouvernance, régler les différends électoraux et consolider la démocratie après les élections d'octobre 2017.

68. La Mission appuiera les processus nationaux essentiels à la paix et à la stabilité durables au Libéria, suivra avec le pouvoir législatif l'adoption des textes importants et encouragera les parlementaires à réfléchir au processus de réforme constitutionnelle.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

### 1.1 Conditions de sécurité au Libéria

1.1.1 Absence de troubles de l'ordre public nécessitant une intervention d'urgence de la MINUL (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 0; 2017/18 : 0)

1.1.2 Absence d'incident de sécurité majeur sur les sites des Nations Unies nécessitant l'intervention des composantes militaires ou des unités de police constituées de la Mission (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 0)

---

*Produits*

- 832 jours de patrouille d'unités de police constituées (2 unités de police constituées × 2 patrouilles par jour jusqu'au terme de leurs opérations) pour assurer la protection du personnel des Nations Unies, ses biens et

ses installations

- 546 jours de patrouille (1 compagnie d'infanterie x 2 patrouilles par nuit x 273 jours). Il s'agit de patrouilles de sécurité nocturnes protégeant le personnel des Nations Unies, ses biens et ses installations.
- 546 jours de patrouille (aériennes, terrestres et de longue distance) d'observateurs militaires (1 équipe x 2 patrouilles par jour x 273 jours) observant les conditions générales dans lesquelles vivent les populations et réunissant des renseignements sur des incidents particuliers
- 439 heures de vol [408 heures de vol d'hélicoptère et 31 heures de vol d'avion (patrouilles aériennes et maritimes, transport de personnel, reconnaissance aérienne, formation et vols spéciaux)]
- 3 séances de consultation tenues avec le secrétariat du Conseil national de sécurité à l'intention des ministères concernés, des prestataires de services de sécurité, de la société civile et des conseils de sécurité de comté, sur l'application de la stratégie de sécurité nationale de renforcement des structures d'alerte rapide aux fins d'améliorer la sécurité des élections
- 1 évaluation intégrée de la menace au niveau national
- 2 rapports d'analyse intégrée de la situation de la sécurité aux frontières et de la sécurité régionale, concernant notamment le trafic et les autres activités illicites aux frontières

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

1.2 Renforcement du système démocratique multipartite et des institutions publiques

1.2.1 Augmentation de la présence structurée, active et organisée des partis politiques dans l'ensemble des 15 comtés (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 30 %)

1.2.2 Plein respect, par les partis politiques, du droit électoral et des directives sur les activités et campagnes politiques (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100 %)

1.2.3 Augmentation du pourcentage de femmes et de jeunes participant à la prise de décisions politiques, notamment en tant que candidats aux élections législatives ou aux réunions du Comité consultatif interpartis (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 30%)

---

*Produits*

- 1 table ronde à laquelle les partis politiques s'engageront à mener pacifiquement les opérations électorales dans un communiqué conjoint élaboré avec l'appui politique de la MINUL, signé elle et par les organisations régionales en tant que caution morale
- 36 séances de travail avec les partis politiques, l'institutionnalisation de leur collaboration après les élections
- 6 forums pour un dialogue structuré de haut niveau avec les dirigeants des partis politiques
- 1 table ronde où l'ensemble des partis politiques débattront de questions d'intérêt national
- 7 débats consultatifs avec les responsables législatifs, sur l'apaisement des conflits en période électorale

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

1.3 Apaisement constructif des tensions et règlement productif des conflits dans la période pré-électorale et au cours du processus de transition démocratique

1.3.1 Amélioration, par rapport aux élections et à la transition politique de 2011, du respect et de l'utilisation du droit électoral et de la Constitution par la Commission électorale nationale, le Gouvernement, les partis politiques et les organisations de la société civile

dans le cadre du règlement de conflits pendant la campagne, les élections et la période de transition vers un nouveau Gouvernement (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100 %)

1.3.2 Augmentation du nombre de réunions ou d'initiatives menées par le Gouvernement pour encourager la poursuite du dialogue entre les partis et les hommes politiques, les jeunes et les femmes, en vue de promouvoir la bonne gouvernance et de consolider la démocratie(2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 12)

1.3.3 Adoption par le pouvoir législatif de projets de loi favorisant la bonne gouvernance, notamment sur les droits fonciers, les collectivités territoriales et les violences conjugales (2015/16 : 12; 2016/17 : 39; 2017/18 : 3)

---

*Produits*

- 28 séances de consultation avec la Commission électorale nationale ou le Gouvernement libérien sur la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends politiques et électoraux, avant, pendant et après les élections, jusqu'à la transition en bonne et due forme vers un nouveau Gouvernement
- 1 rapport d'ensemble sur les facteurs de violence électorale, assorti de recommandations sur des mesures de prévention et d'atténuation
- 1 analyse approfondie des possibilités et défis de la période qui suit les élections et de la transition vers un nouveau Gouvernement, assortie de recommandations concrètes en vue d'un appui par des bons offices
- 1 étude d'ensemble sur le mécanisme du Comité consultatif interpartis, qui servira à en tirer les enseignements, à apporter d'éventuels ajustements et à encourager la poursuite de son action pour résoudre efficacement les différends politiques
- 24 consultations distinctes avec les parlementaires sortants et entrants, qui serviront à prévenir les différends et à encourager le règlement pacifique des conflits qui pourraient survenir avant, pendant ou après les élections et lors de la phase de transition vers un nouveau Gouvernement
- Au moins 2 documents stratégiques sur la bonne gouvernance, notamment sur les droits fonciers et les administrations locales, assortis de recommandations sur des activités propres à encourager l'adoption ou l'application de lois y relatives

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Engagement efficace et durable des organisations régionales en faveur de la gouvernance et de la consolidation de la paix au Libéria

1.4.1 Augmentation du nombre de réunions des représentants locaux de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Union du fleuve Mano, ainsi que de la communauté internationale et diplomatique (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 12)

1.4.2 Augmentation du nombre d'initiatives conjointes du Gouvernement et des acteurs internationaux et régionaux, dont les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies, sur des sujets cruciaux pour la consolidation de la paix et la stabilité (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 2)

1.4.3 Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD, et de partenaires internationaux, dont l'Union Européenne et l'Union africaine, exécutant des projets transfrontières de renforcement de la confiance, de la cohésion sociale et de la sécurité humaine en coordination avec l'Union du fleuve Mano et la CEDEAO (2015/16 : 3; 2016/17 : 3; 2017/2018 : 5)

*Produits*

- 3 rapports d'évaluation de la MINUL sur les progrès accomplis dans l'application des principaux protocoles de la CEDEAO sur la bonne gouvernance, la prévention des conflits, les élections et la gestion des conflits
- 2 séances de consultation et de coordination (avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général) avec des membres de la CEDEAO et du Parlement panafricain au Parlement libérien (une avant et une après les élections)
- 1 analyse du paysage politique et de la possibilité d'utiliser le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance comme texte de référence pour les opérations électorales et la gouvernance
- 1 communiqué conjoint des principales ambassades et organisations régionales, demandant à tous, avant les élections, de concourir à la tenue d'élections justes et au maintien d'un climat de participation et d'inclusion
- 2 évaluations de la mise en œuvre de projets transfrontières de renforcement de la confiance, de cohésion sociale et de sécurité humaine, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans le cadre de la collaboration transfrontière entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.5 Fourniture d'informations crédibles et fiables à l'appui du mandat de la Mission au moyen de programmes multimédias et de sensibilisation

1.5.1 Augmentation du temps de programmation radiophonique à l'intention de la population et de la diaspora libériennes

1.5.2 Diffusion 24 heures sur 24, par la radio de la MINUL, de programmes en anglais, en anglais libérien et dans 6 autres langues locales

1.5.3 Maintien de la couverture multimédia des événements et organisation de campagnes multimédias à l'appui du mandat de la Mission

## Produits

- Programmes de la radio de la MINUL: 5 émissions-débats hebdomadaires de 45 minutes sur les affaires courantes (*Coffee Break*); 5 programmes éducatifs hebdomadaires de 30 minutes (*Back to the Ballot Box*, *Dis Government Ting*, *Palava Hut*, *Crime Watch* et *Creek Town*); 2 programmes hebdomadaires d'une heure sur l'information et les actualités (*Front Page* et *Nationwide*); 3 magazines hebdomadaires d'une heure sur l'information et les actualités (*Dateline Libéria*); 5 programmes hebdomadaires de 30 minutes sur des questions de santé et d'éducation (*You and Your Health*, *Staying Alive*, *Let's Talk About Sex*, *Access For All* et *Campus Link*); 2 programmes hebdomadaires d'une heure sur la problématique hommes-femmes, notamment sur la violence sexuelle et sexiste et sur la participation électorale des femmes (*Women's World* et *Girl Power*); 10 programmes hebdomadaires où les auditeurs peuvent intervenir par téléphone sur différentes questions ou événements (*Your Morning* et *Nightshift*); 2 débats hebdomadaires d'une heure (*Back to the Ballot Box* et *Inside the Legislature*) visant à informer la population sur des questions civiques et électorales et à la sensibiliser aux travaux parlementaires; 1 émission spéciale de 90 minutes (*Election Parade*) consacrée à des débats avec les candidats aux élections législatives et présidentielle de 2017; 85 bulletins d'information quotidiens (du lundi au vendredi) en 6 langues (4 250); 6 bulletins d'information en anglais chaque week-end; et 5 messages d'intérêt public et communications spéciales hebdomadaires
- 6 programmes vidéo d'actualités distribués aux stations de télévisions et aux vidéo clubs dans le cadre d'une campagne multimédia expliquant l'évolution du mandat de la Mission et l'action de l'équipe de pays des Nations Unies; 4 messages d'intérêt public; 1 documentaire vidéo de 10 minutes sur les élections présidentielles; 2 reportages vidéo; 55 reportages photo; 6 éditions numériques du bulletin d'information *UNMIL Today*; 12 conférences de presse; et 21 communiqués de presse. Tous les contenus informatifs sont conçus pour être mis en ligne sur le site Web de la MINUL et sur ses plateformes de médias sociaux numériques
- Communication à l'échelle nationale d'informations sur les principaux sujets de préoccupation mentionnés dans la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité: 48 interventions, sur tout le territoire, de 11 groupes de communicateurs traditionnels sur un ensemble de sujets, fabrication et distribution de supports promotionnels, notamment des T-shirts (27 000), des prospectus (50 000), des affiches (50 150), des autocollants (20 000), des bracelets (32 500) et des banderoles (35) et remise en état de 15 panneaux d'affichage (6 panneaux géants et 9 de taille moyenne)
- 7 manifestations nationales d'une journée sur l'action de la Mission (consolidation de la paix, droits de l'homme, état de droit) et journées internationales célébrées par les Nations Unies, notamment la Journée internationale de la paix, la Journée des Nations Unies, la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et la Journée mondiale des réfugiés
- 1 sondage national d'opinion et de perception sur les 15 années d'activités de maintien de la paix de la MINUL au Libéria (2003-2018)

## Facteurs externes

Le Gouvernement libérien finance adéquatement le secteur de la sécurité et maintient le rythme des réformes, notamment le suivi de la sécurité nationale, la capacité de protéger les civils, et l'application des lois et règlements en la matière; les élections nationales et législatives, adéquatement organisées et financées, se tiennent comme prévu en octobre 2017, et la transition démocratique se fait en douceur en janvier 2018; les organisations sous-régionales disposent de mécanismes pour promouvoir la stabilité régionale, de stratégies adaptées et de moyens de les appliquer; les donateurs continuent d'appuyer les élections et les réformes, notamment celle du secteur de la sécurité.



Tableau 2

**Ressources humaines: sécurité, stabilité et action au niveau politique**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Bureau du commandant de la force</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	2	–	–	2	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	2	–	–	2	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	2	–	–	2	<b>4</b>	–	–	<b>4</b>
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du chef de la police</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	2	8	3	1	<b>14</b>	4	–	<b>18</b>
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	1	8	1	2	<b>12</b>	4	1	<b>17</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	1	8	1	2	<b>12</b>	4	1	<b>17</b>
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	4	8	3	3	<b>18</b>	4	–	<b>22</b>
Déploiement proposé	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	3	8	1	4	<b>16</b>	4	–	<b>21</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	3	8	1	4	<b>16</b>	4	–	<b>21</b>
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–

**Bureau du commandant de la force**

69. Le mandat de la force de la Mission, défini dans la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, est de protéger la population civile contre les violences physiques, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, notamment au cas où la paix et la stabilité dans le pays seraient remises en cause; protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations Unies; et veiller à la liberté de mouvement du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Conformément à son mandat, la MINUL fournira des moyens de transports par l'intermédiaire de son Groupe des transports aériens et un soutien médical de niveau 2, et appuiera le déploiement de la cellule de réaction rapide selon que de besoin.

70. Compte tenu de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer les 4 postes existant actuellement (1 D-2, 1 D-1 et 2 SM) à la fin de mars 2018 au plus tard.

#### **Bureau du chef de la police**

71. Le mandat principal de la composante police, défini dans la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, consiste à conseiller le Gouvernement libérien sur l'établissement des systèmes de direction et de gestion interne, la professionnalisation et les mécanismes d'application du principe de responsabilité de la Police nationale, l'accent devant être mis particulièrement sur la sécurité durant les élections, ce qui suppose des activités de mentorat, un appui consultatif à la Police nationale et la supervision de celle-ci.

72. Compte tenu de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire l'effectif actuel (18 postes) de 4 postes au 2 juillet 2017 et de l'augmenter de 1 poste P-4, 1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste de Volontaire des Nations Unies transférés depuis les Services d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité. Le titulaire du poste d'agent du Service mobile se chargera des tâches administratives actuellement exécutées par un membre de la police des Nations Unies. Le titulaire du poste P-4 et le Volontaire des Nations Unies s'attacheront à faire progresser la réforme institutionnelle du secteur de la sécurité. Ces conseillers aideront également la Mission à assurer la sécurité pendant la période électorale. Les 17 postes et emplois temporaires du Bureau seront supprimés à la fin de mars 2018 au plus tard.

#### **Composante 2 : état de droit**

73. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la composante état de droit de la Mission s'attachera à appuyer les moyens disponibles au niveau national pour promouvoir, protéger et contrôler les droits de l'homme et protéger les civils, et aidera la police nationale à développer ses capacités d'encadrement et de gestion interne et à développer son professionnalisme, notamment pour assurer la sécurité lors des élections. Le Représentant spécial du Secrétaire général sera également secondé par la composante dans la tâche qui lui a été confiée, à savoir exercer ses bons offices et apporter un soutien politique pour faire progresser les efforts nationaux de réforme de l'état de droit et du secteur de la sécurité et instaurer la confiance entre la population et les institutions publiques.

74. S'agissant des droits de l'homme, la MINUL redoublera d'efforts pour appuyer le système national de protection de ces droits, mener des activités de sensibilisation et de contrôle en vue des élections, faire en sorte que les auteurs de violations des droits de l'homme aient à rendre compte de leurs actes, favoriser la réconciliation et fournir des conseils et des orientations pour contribuer au renforcement des capacités de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, des médias et des organisations de la société civile. Elle s'emploiera à obtenir des avancées dans la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme et veillera à ce que le Gouvernement s'acquitte des obligations qui lui incombent au titre des traités, des procédures spéciales et du mécanisme d'Examen périodique universel. Elle poursuivra également son combat contre les pratiques traditionnelles néfastes en dialoguant avec les institutions nationales et les parties non étatiques concernées, et elle continuera à titre prioritaire d'aider le Gouvernement à lutter contre la violence sexuelle et sexiste, en veillant notamment à ce que les auteurs de ces crimes soient traduits en justice. Elle continuera aussi de protéger la population civile contre la menace de violences physiques, dans la limite de ses capacités et dans ses zones de déploiement, sans préjudice de la

responsabilité première qui incombe aux autorités libériennes en matière de sécurité et de protection de la population. Par ailleurs, elle soutiendra la création d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Libéria.

75. Pour veiller à ce que les élections de 2017 se déroulent dans un climat de paix, de stabilité et de respect de l'état de droit, la MINUL aidera les services de maintien de l'ordre du pays à établir un plan de sécurité pour la période électorale. La sécurité des élections est une responsabilité nationale qui relève de l'ensemble de ces services, et pas uniquement de la police. Compte tenu du rôle essentiel que le Service libérien de l'immigration devra jouer, conjointement avec la police nationale, pour garantir la sécurité lors des élections, la MINUL lui apportera également un appui ciblé, complétant ainsi les initiatives de stabilisation des frontières décrites en détail à la composante sécurité, stabilité et action au niveau politique.

76. L'appui de la Mission à la police nationale consistera principalement, comme prescrit dans son mandat, à fournir des conseils en matière d'exercice de l'autorité, de gestion interne, de professionnalisme et d'obligation redditionnelle et à renforcer les capacités des cadres intermédiaires et supérieurs, notamment les femmes; à décentraliser les services d'appui et les moyens de commandement, de contrôle et de communication; à renforcer les capacités d'enquête et de renseignement en matière de criminalité spécialisée; et à établir des partenariats avec la population, favoriser le renforcement des moyens opérationnels, encourager l'appropriation locale et améliorer les relations entre la police et la population.

77. Pour aider le Représentant spécial du Secrétaire général à prêter ses bons offices et apporter un soutien politique, la composante état de droit contribuera aux mesures prises pour assurer le bon déroulement des élections, en apportant notamment un appui consultatif au système judiciaire et à la Commission électorale nationale en matière de règlement des différends. En faisant fond sur la pratique établie des bons offices et sur la relation solide que la composante état de droit a nouée avec le PNUD, elle aidera ce dernier à prendre le relais de l'ONU pour assumer un rôle de chef de file dans la réforme du secteur de la justice et du secteur de la sécurité au Libéria, en collaborant étroitement avec cet organisme dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises pour faire avancer le Programme commun pour la justice et la sécurité. Les priorités essentielles sont notamment l'harmonisation des systèmes de justice formel et traditionnel, en vue notamment d'éliminer du système traditionnel des éléments préjudiciables, mais politiquement sensibles, et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité nationale, pour laquelle la Mission apportera un appui consultatif.

78. La Mission continuera également de soutenir les efforts visant à faire tomber les obstacles qui continuent d'entraver la pleine application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, en tenant compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les domaines jugés prioritaires.

## 2.1 Appui à la promotion, à la protection et au contrôle du respect des droits de l'homme

2.1.1 Renforcement du dialogue avec les acteurs publics et non étatiques pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des mesures prescrites dans le Plan d'action national en faveur des droits de l'homme ainsi que des recommandations de l'Examen périodique universel (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 30)

2.1.2 Amélioration de l'appui technique grâce à l'élaboration de documents et de modèles d'orientation internes visant à renforcer la capacité de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme de contrôler le respect de ces droits, d'établir des rapports et d'engager des actions de sensibilisation et des actions correctrices, y compris dans le cadre des opérations électorales (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 10)

2.1.3 Augmentation du nombre d'acteurs étatiques et de la société civile possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir la prise en compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans les lois, politiques et programmes intéressant la violence sexuelle et sexiste et les mécanismes d'obligation redditionnelle (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 27)

### Produits

- 12 réunions de consultation avec le Comité directeur du Plan d'action national en faveur des droits de l'homme pour faciliter la mise en œuvre du Plan d'action et des recommandations issues de l'Examen périodique universel et à l'intégration dans le droit national des dispositions des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme
- 4 réunions de travail à l'intention des institutions publiques, de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et d'organisations de la société civile pour appuyer la demande d'accréditation de la Commission, améliorer les rapports qu'elle présente aux organes conventionnels et faciliter la participation aux procédures spéciales
- 10 réunions de consultation à l'intention de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme portant sur l'efficacité du contrôle, de la communication d'informations et de l'action de plaider pour assurer l'exercice des voies de recours et le respect des droits de l'homme à plusieurs niveaux : élections nationales, détention provisoire, conditions d'incarcération et mise en œuvre du programme Palava Hut et d'autres recommandations de la Commission vérité et réconciliation, ayant trait notamment au devoir de mémoire et à la réconciliation nationale
- 10 réunions de consultation et de mentorat avec la police nationale, le Service libérien de l'immigration, le Bureau de l'administration pénitentiaire, le système judiciaire et les Forces armées du Libéria pour favoriser l'intégration et la prise en compte des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les politiques, les activités et les procédures ainsi que dans les mécanismes d'obligation redditionnelle, et pour mieux faire connaître la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- 18 réunions de consultation à l'intention des organisations de la société civile et des organisations communautaires pour les aider à prendre des initiatives efficaces, notamment dans les domaines de la réconciliation nationale, de la défense des droits des femmes et des minorités et de l'autonomisation des populations locales, afin de favoriser le respect et la protection des droits de l'homme

- 4 tables rondes avec des organisations de la société civile pour contribuer à l'établissement d'un forum national de ces organisations et leur permettre de renforcer leur action en matière de protection et de contrôle des droits de l'homme
- 4 réunions de consultation avec les parties prenantes nationales et l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer l'ouverture d'un bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Libéria après le retrait total de la MINUL
- 6 réunions de travail à l'intention des chefs coutumiers nationaux et des organisations communautaires, consacrées, d'une part, au respect des normes universelles en matière de droits de l'homme grâce à l'application de politiques et de mesures visant à éliminer les pratiques traditionnelles néfastes, notamment la mutilation génitale féminine, et, de l'autre, à la mise en œuvre des recommandations issues du rapport établi par le HCDH et la MINUL en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et intitulé « An Assessment of Human Rights Issues Emanating from Traditional Practices in Liberia »<sup>1</sup>
- 1 réunion de haut niveau avec des responsables de la justice pénale et d'autres partenaires en vue d'établir une stratégie de lutte contre l'impunité des auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste et de crimes connexes
- 6 réunions de travail techniques avec la Cellule de lutte contre la violence sexuelle et sexiste du Ministère de la justice et la Section pour la protection des femmes et des enfants de la police nationale pour mettre en œuvre, dans le cadre du système de justice pénale, la stratégie visant à combattre l'impunité des auteurs d'actes de violence sexuelle et sexiste
- 2 réunions de travail avec le Ministère de la justice, la Commission de lutte contre la corruption du Libéria, la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, l'Association des barreaux du Libéria et les représentants de la société civile, pour examiner et valider le projet de programme de protection des témoins et soutenir et renforcer ainsi l'action entreprise pour que les auteurs de violences sexuelles et sexistes ne restent pas impunis
- 8 réunions de travail sur les stratégies de protection des civils organisées avec les institutions publiques compétentes (la police nationale, les Forces armées du Libéria, le Service libérien de l'immigration, le Bureau de l'administration pénitentiaire et la Commission nationale indépendante des droits de l'homme) et en consultation avec les experts techniques des ministères concernés

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

2.2 Appui au développement des compétences d'encadrement et de gestion interne et au renforcement du professionnalisme et des mécanismes d'obligation redditionnelle de la police nationale afin de doter cette dernière des capacités opérationnelles nécessaires à la gestion des élections et d'instaurer un climat de sécurité

2.2.1 Augmentation du nombre de commandants de région et de comté de la police nationale auxquels sont déléguées des responsabilités opérationnelles de commandement et de contrôle en vue de concourir au déroulement pacifique des élections (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 20)

2.2.2 Augmentation du nombre d'activités de sensibilisation menées par les hauts fonctionnaires de la police nationale auprès de la population pour limiter les troubles lors des élections et pour renforcer les mécanismes d'obligation redditionnelle (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 12)

2.2.3 Augmentation du nombre de commandants de la police nationale dotés de connaissances et compétences en matière de gestion des situations de crise (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 45; 2017/18 : 60)

<sup>1</sup> Consultable à l'adresse :

[http://www.ohchr.org/Documents/Countries/LR/Harmful\\_traditional\\_practices18Dec.2015.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/LR/Harmful_traditional_practices18Dec.2015.pdf).

*Produits*

- 16 réunions de consultation à l'intention de la direction et des hauts responsables de la police nationale et du Service libérien de l'immigration, afin de réorganiser le fonctionnement de ces entités, d'améliorer leurs procédures de gestion interne et de les doter ainsi des capacités opérationnelles nécessaires pour gérer les élections et instaurer un climat de sécurité
- 30 réunions de consultation et de mentorat à l'intention de la police nationale et du Service libérien de l'immigration, pour appuyer la mise en œuvre de la politique nationale relative à la police de proximité (20) et de la politique visant à mobiliser la population étrangère et frontalière (10), instaurer un climat de confiance entre la population et les forces de l'ordre et limiter les débordements lors des élections
- 18 réunions de consultation avec la police nationale pour contribuer au renforcement de la gestion et des pratiques d'enquête fondées sur le renseignement, notamment celles portant sur les actes de violence sexuelle et sexiste
- 24 réunions de consultation à l'intention de la police nationale pour améliorer les flux d'information en provenance de son centre d'opérations national et des centres d'opérations régionaux, et renforcer les activités de ces centres, afin de mieux planifier la sécurité des élections
- 1 stratégie sur la criminalité transnationale pour appuyer la mise en place de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- 30 réunions de consultation à l'intention de la police nationale et du Service libérien de l'immigration pour appuyer la décentralisation des moyens de gestion des services administratifs, des ressources humaines et du parc automobile (10); l'exercice de l'autorité et la délégation de pouvoirs (10); et la décentralisation de la responsabilité institutionnelle (10)
- 30 réunions de consultation et de mentorat avec la police nationale (20) et le Service libérien de l'immigration (10) pour établir ou réviser et appliquer des règlements et instructions administratives applicables à tous et tenant compte de la problématique hommes-femmes, conformément à la législation relative à la Police nationale libérienne et au Service libérien de l'immigration
- 1 rapport, assorti d'une annexe sur les questions d'égalité des sexes, établi en collaboration avec la police nationale et le Service libérien de l'immigration et consacré aux priorités à arrêter concernant la réforme des services et le renforcement des capacités de ces deux entités
- 60 réunions de mentorat à l'intention des hauts responsables de la police nationale, consacrées au commandement, au contrôle et à la gestion des incidents

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Progrès dans la mise en œuvre des réformes de l'état de droit et du secteur de la sécurité grâce à l'exercice des bons offices, notamment par l'intermédiaire du pilier paix, sécurité et état de droit du Programme pour la transformation

2.3.1 Progrès dans la mise en œuvre des recommandations acceptées à l'échelle nationale en vue de la réforme de la justice pénale (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 19)

2.3.2 Mise en œuvre des recommandations issues de la stratégie de sécurité nationale révisée (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 3)

*Produits*

- Exercice des bons offices grâce à l'organisation de huit réunions du pilier paix, sécurité et état de droit du Programme pour la transformation, avec le concours des parties prenantes nationales, des partenaires internationaux et des donateurs, afin de définir, de coordonner et de faciliter l'appui qu'il faudra fournir à long terme aux domaines critiques de la réforme du secteur de la justice et du secteur de la sécurité au Libéria

- 5 réunions de consultation consacrées à l'application de la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions pour aider le Gouvernement à enregistrer et tracer les armes et le matériel utilisé et importé par les forces de sécurité nationales
- 1 forum et 5 réunions de suivi pour aider le Ministère de la justice, la police nationale, le Service libérien de l'immigration et le secrétariat du Conseil national de sécurité à mener à bien la réforme de la fonction publique
- 4 réunions de consultation consacrées à l'examen des dépenses publiques en matière de justice et de sécurité (entrepris en collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Banque mondiale) et impliquant des hauts responsables de la sécurité nationale et des entités de contrôle, notamment le Ministère de la justice, le Ministère de la défense nationale, le Ministère des finances, le secrétariat du Conseil national de sécurité et la société civile
- Suivi de toutes les procédures judiciaires relatives aux contentieux électoraux durant la période électorale (élections présidentielles, législatives et second tour éventuel) afin de servir de base à l'exercice par le Représentant spécial du Secrétaire général de ses bons offices
- 1 document consultatif sur les compétences en matière d'enquête et de poursuites élaboré avec le concours de la Commission de lutte contre la corruption du Libéria et du Parquet pour lutter contre la corruption et promouvoir la transparence et l'application du principe de responsabilité
- 10 réunions techniques visant à transférer l'entière responsabilité du Programme commun pour la justice et la sécurité à l'équipe de pays des Nations Unies et à en garantir la viabilité

#### Facteurs externes

Le deuxième semestre de 2017 sera dominé par les élections présidentielles et législatives au Libéria. Il faut donc s'attendre à ce que les interlocuteurs nationaux soient très pris par la campagne et les préparatifs liés aux opérations électorales et soient moins disponibles pour s'occuper du travail quotidien de la Mission et des activités en cours. Les branches exécutive, législative et judiciaire pourraient quant à elles manquer de la volonté politique nécessaire pour collaborer entre elles et faire progresser les initiatives de réforme durant cette période. Parallèlement, les crédits budgétaires alloués aux institutions publiques pourraient être revus à la baisse. Les principaux interlocuteurs nationaux de la composante état de droit ayant été pour la plupart nommés par le Gouvernement, la Mission devrait se tenir prête à entreprendre immédiatement les réformes les plus urgentes avec la nouvelle administration et fournir l'appui nécessaire aux interlocuteurs sortants durant la période de transition.

Tableau 3  
Ressources humaines : composante 2 (État de droit)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires recruté sur le plan national		Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		Nations Unies		
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	1	–	2	–	1	4	1	–	5
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	1	–	3	1	1	6	4	–	10
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1	–	3	1	1	6	4	–	10
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Service des droits de l'homme et de la protection</b>									

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Effectif approuvé pour 2016/17	–	1	3	1	1	6	3	2	11
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	1	3	2	1	7	3	3	13
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	1	3	2	1	7	3	3	13
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Services d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	–	1	6	4	1	12	6	6	24
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	1	2	11	5	3	22	10	8	40
Déploiement proposé	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	1	1	6	3	2	13	7	3	23
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1	1	6	3	2	13	7	3	23
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–

### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)**

79. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) fournit des orientations stratégiques à la composante état de droit, qui est chargée des activités relatives aux droits de l'homme, à la protection des civils et à la réforme de la police relevant du mandat de la Mission. En outre, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a pour tâche d'engager avec les acteurs nationaux le dialogue stratégique indispensable pour assurer l'engagement politique nécessaire au progrès de la réforme institutionnelle en faveur de l'état de droit, en exerçant ses bons offices et menant une action au niveau politique. Il pilote par ailleurs les activités de coordination avec les partenaires internationaux et les activités de collaboration avec l'équipe de pays aux fins de la bonne exécution du mandat de la Mission.

80. Compte tenu de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé d'ajouter, aux cinq postes existants, quatre postes [3 spécialistes des affaires judiciaires (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et 1 assistant d'équipe (agent des services généraux recrutés sur le plan national)],



transférés depuis le Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, et de réaffecter un poste [spécialiste hors classe des questions d'état de droit (P-5)] depuis le même Service. Ce renforcement des effectifs permettra à la Mission de prêter ses bons offices et de mener une action au niveau politique pour faire progresser la réforme institutionnelle en faveur de l'état de droit, conformément à la résolution 2333 (2016). De plus, le Bureau aidera la Mission à garantir la stabilité du pays pendant la période électorale en lui fournissant des conseils en matière de règlement des contentieux électoraux ainsi qu'à mener à bien le passage de relais à l'équipe de pays pour ce qui est de l'appui au secteur de la justice, dans le cadre du Programme commun pour la justice et la sécurité. Il est proposé que le Bureau, composé de 10 postes, soit complètement démantelé d'ici à la fin mars 2018.

### **Service des droits de l'homme et de la protection**

81. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, le Service des droits de l'homme et de la protection est chargé de promouvoir, de protéger et de contrôler le respect des droits de l'homme au Libéria, en accordant une attention particulière aux violations et aux mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants, et aide le Gouvernement à prendre davantage de mesures pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, notamment pour combattre l'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes. En outre, le Service coordonnera les activités entreprises par la Mission pour assurer la protection des civils.

82. Compte tenu de la résolution susmentionnée, le Service, actuellement doté de 11 postes et emplois de temporaire, bénéficiera au 1<sup>er</sup> juillet 2017 d'un poste et d'un emploi de temporaire supplémentaires transférés depuis les bureaux régionaux. Le transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-3) depuis les bureaux régionaux vise à lui permettre de s'acquitter dûment de ses obligations en matière de protection des civils, alors même que les effectifs de la Mission se réduisent. Le transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (VNU) a pour objet de contribuer au renforcement des activités de surveillance menées depuis Monrovia, en vue des prochaines réductions d'effectifs prévues dans les bureaux locaux. En outre, cinq membres du personnel fourni par le Gouvernement seront transférés depuis le Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité après son démantèlement (voir par. 83 ci-après) au Service des droits de l'homme et de la protection pour continuer de contrôler le respect des droits de l'homme dans les établissements pénitentiaires. Il est proposé que le Service des droits de l'homme et de la protection, composé de 13 postes et emplois de temporaire, soit complètement démantelé d'ici à la fin mars 2018.

### **Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité**

83. Le Service d'appui à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité a procédé à des échanges plus soutenus avec le Gouvernement libérien concernant ses activités de renforcement des capacités et d'appui consultatif dans les domaines de la justice, de l'administration pénitentiaire et de la sécurité. Il a en fait assuré les services de secrétariat de l'ONU au Libéria pour le transfert des responsabilités dans le secteur de la sécurité, en assurant la coordination interne à la Mission et avec l'équipe de pays des Nations Unies, en collaborant avec les entités gouvernementales concernées ainsi qu'avec la communauté internationale et en fournissant un appui technique au Gouvernement, notamment pour ce qui est du suivi de l'avancement du processus de transition. Compte tenu de la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité et de son nouveau mandat, davantage axé sur l'exercice des bons offices et sur l'action politique en faveur de la réforme du secteur de la justice et du secteur de la sécurité, et eu égard à la réduction de ses

effectifs et à l'instruction qu'elle a reçue de consolider et de rationaliser sa composante civile, la Mission propose de démanteler le Service au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

84. Comme indiqué ci-dessus, il est proposé que le Service, composé de 24 postes et emplois de temporaire, soit démantelé au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Seize postes et emplois de temporaire seront supprimés, deux postes et un poste de Volontaire des Nations Unies seront transférés au Bureau du Chef de la police, quatre postes seront transférés au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) et un poste (P-5) sera aussi réaffecté à ce Bureau.

### **Composante 3 : consolidation de la paix**

85. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUL centrera son action sur l'appui aux domaines revêtant un caractère prioritaire pour la consolidation de la paix. Elle s'emploiera notamment, grâce à ses bons offices et à un soutien politique, à obtenir des avancées sur le front des réformes constitutionnelles et institutionnelles essentielles, de la décentralisation, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale. Dans cette optique, elle redoublera d'efforts pour faciliter l'adoption de la loi sur la gouvernance locale et de la loi sur les droits fonciers. La lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la prise en compte des problèmes d'égalité des sexes et la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité feront l'objet d'une attention constante et demeureront un élément essentiel de l'exécution du mandat.

86. Il ne saurait y avoir de cohésion sociale, de paix et de stabilité politique au Libéria sans un processus électoral crédible et équitable et sans une transition démocratique. La MINUL offrira aux organismes de la société civile des conseils sur les moyens de mener des activités d'éducation civique efficaces et de vaste portée et continuera, dans le même temps, de plaider en faveur de la participation accrue des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. Elle usera de ses bons offices et mettra à profit son engagement politique pour soutenir les actions visant à renforcer la confiance du public dans le Gouvernement et ses institutions, à rendre celles-ci plus responsables et plus transparentes et à encourager une prestation de services décentralisée et équitable.

87. La résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité mettant l'accent sur la réconciliation, la Mission s'attachera à remédier aux causes profondes du conflit durant la phase de retrait. Elle visera en priorité à faciliter le transfert à l'équipe de pays des Nations Unies des priorités en matière de consolidation de la paix, conformément au plan défini en la matière, qui est conçu pour revitaliser le processus de réconciliation nationale durant la dernière année du mandat du gouvernement actuel et pour établir les paramètres d'une politique d'apaisement national à long terme. La MINUL s'emploiera en outre à accélérer les réformes institutionnelles requises pour éliminer les facteurs potentiels de conflit dans le domaine de la réforme foncière, en fournissant un appui à l'Autorité foncière libérienne, ainsi qu'à soutenir les mesures prioritaires recensées par le Gouvernement et par les partenaires internationaux en matière de gouvernance locale et de décentralisation. Dans ce contexte, une importance centrale continuera d'être accordée à la promotion de relations constructives entre les communautés locales et les sociétés concessionnaires.

88. La stratégie de la Mission en faveur de la réconciliation nationale consistera à mettre l'accent sur les dialogues engagés dans cette optique au niveau de plusieurs comtés ainsi que sur les structures nationales de consolidation de la paix, tout en œuvrant en collaboration avec le système des Nations Unies et avec les organisations régionales. À cet égard, les politiques d'apaisement continuent de

jouer un rôle important dans la réconciliation nationale et la MINUL appuiera l'action menée par l'Ambassadeur pour la paix libérien. Les dialogues au niveau des comtés viseront à mettre en place des feuilles de route locales pour la réconciliation impliquant de multiples acteurs de la société civile, du milieu des entreprises et du secteur public et à forger des liens de partenariat solides aux fins de la consolidation de la paix. Les résultats obtenus dans le cadre de ces dialogues seront examinés lors d'une conférence nationale de réconciliation à laquelle la Mission prêtera son concours.

89. Le resserrement des liens unissant l'État à la société est essentiel au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion de l'intégration socioéconomique. La MINUL appuiera le renforcement des approches participatives de la prise de décisions gouvernementales, en associant les citoyens aux processus de changement et en veillant à ce que tous les Libériens aient le sentiment que les préoccupations qu'ils expriment à propos du développement social, de la croissance économique et de la consolidation de la paix sont dûment prises en compte par les autorités centrales et locales. La Mission continuera de soutenir les initiatives visant à donner aux citoyens les moyens de contribuer à ce que les pouvoirs publics aient à rendre compte des politiques et des pratiques qui ont des incidences sur les réformes et la réconciliation, en mettant tout particulièrement l'accent sur le rôle des organisations de la société civile.

90. La société civile sera, pour le Gouvernement comme pour la communauté internationale, un partenaire d'une importance décisive dans le processus de réconciliation. La MINUL l'aidera à se poser en championne de la réconciliation nationale et des réformes indispensables à l'accélération des changements sociopolitiques. À cette fin, elle devra notamment collaborer avec les réseaux de la société civile qui participent aux actions en faveur de la bonne gouvernance et de la réforme foncière et s'assurer que les organisations représentant les jeunes et les femmes sont pleinement associées aux stratégies de consolidation de la paix. Dans cette optique, et en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUL contribuera à donner aux jeunes vulnérables et délinquants les moyens de jouer un rôle positif dans la consolidation de la paix.

91. Afin de continuer à renforcer la confiance que lui accorde la population, au moment où elle resserre ses rangs et réduit ses effectifs, la MINUL soutiendra, au moyen de projets à effet rapide, les initiatives destinées à remédier aux troubles et à l'instabilité dans les communautés les plus vulnérables et à renforcer la confiance dans des institutions publiques plus présentes qu'auparavant dans les comtés, notamment en ce qui concerne la fourniture décentralisée de services dans les domaines civil, sécuritaire et judiciaire, y compris dans les zones frontalières.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.1 Conditions propices à la tenue d'élections présidentielles et législatives pacifiques, transparentes et ouvertes à tous en 2017

3.1.1 Augmentation du pourcentage de femmes parmi les électeurs (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 40 %)

3.1.2 Augmentation du nombre de représentantes élues (2015/16 : 12; 2016/17 : 12; 2017/18 : 15)

*Produits*

- 1 forum des parties prenantes pour promouvoir la participation effective de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes, aux élections de 2017, en collaboration avec la Commission électorale nationale, le Conseil national des organisations de la société civile du Libéria, le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et l'UNICEF
- 6 ateliers portant sur les moyens d'accroître la participation des femmes au processus électoral, organisés en collaboration avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, la Commission électorale nationale, les organisations non gouvernementales de femmes, ONU-Femmes et le PNUD
- 8 forums de parties prenantes, dont 2 organisés à l'échelle nationale et 6 au niveau des comtés, en collaboration avec la Commission de la gouvernance, le Ministère de l'intérieur, la Commission électorale nationale, le Ministère de la justice et d'autres entités gouvernementales concernées, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile, afin d'examiner la question de la passation pacifique des pouvoirs

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Mise en œuvre des réformes de la gouvernance nécessaires pour remédier aux causes profondes des conflits

3.2.1 Augmentation du nombre de représentants de la société civile et des communautés informés des lois, des rôles et des responsabilités en jeu dans la prestation de services postdécentralisation (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 10; 2017/18 : 25)

3.2.2 Augmentation du nombre de centres de services opérationnels au niveau des comtés (2015/16 : 1; 2016/17 : 10; 2017/18 : 15)

3.2.3 Augmentation du nombre de règlements et de politiques élaborés par l'Autorité foncière (2015/2016 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/2018 : 7)

*Produits*

- 1 évaluation de la mise en œuvre de la loi sur la gouvernance locale et de l'accès des citoyens aux services décentralisés, établie en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, la Commission de la gouvernance, le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation et le PNUD
- Appui à la mise en place et au fonctionnement de l'Autorité foncière libérienne, en mettant l'accent sur l'élaboration, de concert avec la Force opérationnelle terrestre intérimaire, la Commission de la gouvernance, le Ministère de l'intérieur et l'équipe de pays des Nations Unies, les politiques, règlements et procédures pertinents nécessaires à l'application de la loi sur les droits fonciers
- 1 Forum national de responsables gouvernementaux et de dirigeants de la société civile consacré aux conséquences de la loi sur l'Autorité foncière et les droits fonciers, et 15 programmes éducatifs portant sur cette loi diffusés par la station de radio de la MINUL, en collaboration avec la Force opérationnelle terrestre intérimaire et l'équipe de pays des Nations Unies

## Réalizations escomptées

## Indicateurs de succès

3.3 Renforcement des capacités des institutions nationales de parvenir à une réconciliation nationale inclusive et à la cohésion sociale

3.3.1 Les institutions nationales, les communautés concédantes et les organisations de la société civile ont connaissance des modes alternatifs de règlement des différends et y ont accès (2015/16 : sans objet; 2016/17 : 21; 2017/18 : 30)

3.3.2 Nombre de comtés publiant et adoptant des plans locaux en faveur de la réconciliation à long terme et de la prévention des conflits (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 6)

## Produits

- 5 forums intersectoriels de dialogue pour la réconciliation organisés au niveau des comtés et 1 conférence nationale sur la réconciliation, organisée en collaboration avec le Bureau pour la consolidation de la paix, le Bureau de l'Ambassadeur de la paix et le Ministère de l'intérieur
- 1 rapport évaluant la mesure dans laquelle les programmes des différentes parties prenantes ont contribué au règlement des différends liés aux concessions et à l'élargissement des possibilités de développement des collectivités locales, établi en consultation avec l'Autorité foncière, le Bureau pour la consolidation de la paix, le PNUD et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- 1 forum national sur la jeunesse, le développement et la paix, organisé en collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports, le Bureau pour la consolidation de la paix et l'équipe de pays des Nations Unies
- 50 projets à effet rapide à l'appui de la consolidation de la paix, portant entre autres sur la réconciliation, la gouvernance, la prestation de services et l'état de droit, l'accent étant mis sur les initiatives encourageant l'égalité des sexes et le renforcement des capacités à l'échelle des communautés locales, des organisations et des institutions

## Facteurs externes

La volonté politique nécessaire pour faire avancer les réformes essentielles; la volonté politique et les capacités institutionnelles indispensables pour lutter contre la corruption et accroître la transparence des modes de gouvernance; la capacité du Gouvernement d'entreprendre les réformes institutionnelles et un véritable soutien de la part des acteurs nationaux en faveur de leur mise en œuvre; l'espace politique nécessaire pour permettre la participation effective du peuple aux réformes essentielles; la promulgation de textes législatifs et la mise en œuvre de réformes décisives; ainsi que le transfert pacifique et démocratique des pouvoirs aux niveaux politique et administratif.

Table 4  
Ressources humaines : composante 3 (Consolidation de la paix)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		recruté sur le plan national		
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix)</b>									
<b>Coordonnateur résident)</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	1	–	2	1	3	7	6	–	13
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	1	–	1	1	2	5	6	–	11
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1	–	1	1	2	5	6	–	11
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1	–	1	1	2	5	4	–	9

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Groupe du Conseiller pour l'égalité des sexes</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	-	-	1	1	-	2	2	1	5
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	-	-	1	1	-	2	2	1	5
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	-	1	1	-	2	2	1	5
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Service de consolidation de la paix</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	-	1	4	4	1	10	7	3	20
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	-	1	3	2	1	7	7	1	15
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	1	3	2	1	7	7	-	14
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	-	-	2	-	1	3	-	-	3
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Équipe d'appui aux bureaux locaux</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	-	-	1	1	-	2	-	2	4
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	-	-	-	1	-	1	-	2	3
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	-	-	1	-	1	-	2	3
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Bureaux régionaux</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	-	-	5	9	-	14	19	23	56
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	-	-	2	4	-	6	10	21	37
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	-	2	4	-	6	10	21	37
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>									
Effectif approuvé pour 2016/17	1	1	13	16	4	35	34	29	98
Déploiement proposé									
Exécution du mandat et retrait									

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<b>Total partiel</b>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Au 1 <sup>er</sup> juillet 2017	1	1	7	9	3	<b>21</b>	25	25	<b>71</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	1	1	7	9	3	<b>21</b>	25	24	<b>70</b>
Au 1 <sup>er</sup> avril 2018	1	–	3	1	3	<b>8</b>	4	–	<b>12</b>
Liquidation de la mission									
Au 1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	–	–	–	–	–	–	–

### **Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident)**

92. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident) offre au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des conseils de politique générale et un appui stratégique touchant aux responsabilités qui lui incombent en matière de consolidation de la paix et de renforcement de la stabilité au Libéria, notamment celle d'aider le Gouvernement à promouvoir la mise en œuvre de réformes décisives dans les domaines de la gouvernance et des institutions et à revitaliser les processus de réconciliation aux niveaux national et local. Le Bureau fournit également un appui au Représentant spécial adjoint dans ses fonctions de supervision de la mise en œuvre du mandat de la Mission concernant la problématique hommes-femmes, de mesures de renforcement de la confiance et de projets à effet rapide, ainsi que pour la coordination des bureaux régionaux. Il assure également la coordination avec d'autres missions et avec l'extérieur, notamment avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux.

93. Dans le cadre de l'application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, le fait que le Bureau du Coordonnateur résident soit situé dans les mêmes locaux que celui du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a permis de simplifier les tâches et, partant, de supprimer le poste P -4 et de transférer 1 poste d'agent du Service mobile à la Section des affaires politiques.

94. D'ici à la fin mars 2018, il est proposé de réduire les effectifs actuels, soit 11 postes et emplois de temporaire, en supprimant 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 1 poste d'agent des services généraux. Comme indiqué ci-dessus, durant le mois d'avril, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général sera nommé responsable et chef de la Mission. Au 1<sup>er</sup> mai 2018, les neuf postes restants seront supprimés et le Bureau sera dissous.

### **Groupe du Conseiller pour l'égalité des sexes**

95. Le Groupe du Conseiller pour l'égalité des sexes dispense des conseils aux responsables de la Mission sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, y compris en assurant la liaison et les activités de sensibilisation auprès des différentes composantes et de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de promouvoir les initiatives et les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexuelle.

96. Dans le cadre de l'application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire l'effectif actuel de cinq postes et emplois de temporaire en supprimant un poste P-3 d'ici à la fin février 2018 et les quatre postes et emplois de temporaire restants d'ici à la fin mars 2018.

### **Service de la consolidation de la paix**

97. Le Service de la consolidation de la paix appuie la mission de bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et de son Représentant spécial adjoint (Consolidation de la paix/Coordonnateur résident), telle que l'envisage la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. A ce titre, l'accent continuera d'être mis sur la facilitation des initiatives prises à l'échelle nationale, comme le processus de réconciliation et les réformes institutionnelles, en particulier celles ayant trait à des questions foncières et à la gouvernance locale, à la prévention des conflits et à la promotion de l'intégrité dans les domaines essentiels de la gestion des affaires publiques. Le Service œuvrera aussi en faveur d'une communication efficace entre les entités compétentes du Gouvernement central, la population des comtés et la société civile.

98. Dans le cadre de l'application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la configuration du Service de la consolidation de la paix sera revue de façon à privilégier les domaines thématiques correspondant à ceux du cadre de budgétisation axée sur les résultats pour 2017/18, à savoir la gouvernance et la réconciliation, tout en conservant les capacités nécessaires au maintien de la qualité des analyses, des conseils, des activités de plaidoyer et de l'appui requis pour la conduite de la mission de bons offices. Compte tenu du retrait de la Mission, trois postes d'administrateur (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) et deux postes de Volontaire des Nations Unies devraient être supprimés au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Un nouveau poste de Volontaire des Nations Unies sera aboli au 1<sup>er</sup> janvier 2018, puis 11 autres postes feront l'objet d'une mesure analogue au 1<sup>er</sup> avril 2018. Les trois postes restants seront supprimés au 1<sup>er</sup> mai 2018.

### **Équipe d'appui aux bureaux locaux**

99. L'Équipe d'appui aux bureaux locaux coordonne les activités des bureaux locaux de la MINUL pour veiller à une exécution cohérente du mandat de la Mission et pour assurer la liaison avec les partenaires du système des Nations Unies à l'échelle des comtés. L'Équipe appuie aussi la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies dans les comtés en harmonisant l'efficacité opérationnelle, en optimisant l'utilisation des ressources et en renforçant l'administration et l'application du principe de responsabilité de façon à faciliter l'exécution du mandat. Elle aide également la Mission à surveiller l'exécution du mandat dans les comtés.

100. Alors que la MINUL continue de regrouper ses opérations et poursuit son retrait en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, il est proposé de supprimer le poste P-4 au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Les trois postes et emplois de temporaire restants seront supprimés d'ici à la fin mars 2018.

### **Bureau régionaux**

101. Avec le regroupement de 15 bureaux de comté au sein de 2 bureaux régionaux conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, la MINUL a réduit sa présence tout en préservant son rayon d'action global. Les champs de compétence respectifs de l'Équipe de l'appui à la mission et des deux bureaux extérieurs régionaux seront redéfinis de façon que la Mission puisse, malgré ses capacités réduites, continuer de s'acquitter de son mandat dans tous les comtés.

102. La réduction du nombre de bureaux extérieurs régionaux entraînera la suppression de 20 postes et emplois de temporaire, dont deux de spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 1 VNU) qui seront transférés à la Section des droits de l'homme et de la protection au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Pour assurer la bonne coordination des opérations sur le terrain et aider l'Équipe d'appui aux bureaux locaux à



s'acquitter, comme il convient, des responsabilités accrues qui lui ont été confiées, il est proposé de recruter trois nouveaux Volontaires des Nations Unies au 1<sup>er</sup> juillet 2017. La Mission continuant de réduire ses effectifs, 37 postes et emplois de temporaire seront supprimés au 31 mars 2018.

#### **Composante 4 : appui**

103. La composante appui fait l'objet de deux tableaux : le premier correspond à la période d'exécution du mandat et de retrait de la Mission, du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018, et le second à l'achèvement de la phase de liquidation, du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2018.

#### **Période d'exécution du mandat et de retrait de la Mission (1<sup>er</sup> juillet 2017-30 avril 2018)**

104. La composante appui continuera de fournir des services efficaces à tous les membres du personnel afin que la Mission puisse s'acquitter de son mandat. Elle continuera d'assurer des services de transport, y compris aériens et terrestres, et se chargera de l'entretien des installations et du matériel de la Mission. Elle mènera également d'autres activités d'appui, telles que des services médicaux; une capacité permanente d'évacuation sanitaire, y compris vers des hôpitaux situés hors de la zone de la Mission; l'entretien des terrains et des locaux, en vue de garantir un environnement de travail acceptable pour tous les membres du personnel de la MINUL; la rénovation des camps; des services de nettoyage et de dépollution de l'environnement; des mesures visant à garantir le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle et des normes minimales de sécurité résidentielles; et la réparation et la rénovation des clôtures et autres structures de sécurité. L'infrastructure des communications et de l'informatique de la Mission sera entretenue et l'accent sera mis sur la fourniture d'une connexion fluide en permanence. L'Équipe déontologie et discipline continuera de veiller à ce que tous les membres du personnel des Nations Unies ainsi que les populations locales vivant à proximité d'installations de la MINUL soient informés de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles. Cet objectif sera atteint grâce à la formation de tous les nouveaux membres du personnel, l'organisation de réunions de remise à niveau à l'intention du personnel en poste et la tenue de réunions de sensibilisation pour les populations locales. Le Groupe du VIH/sida poursuivra également la formation et la sensibilisation du personnel de la MINUL. D'autres services seront assurés, comme la livraison de rations, de carburants, de consommables et de matériel, afin de permettre au personnel de s'acquitter de ses tâches.

4.1 Appui rapide, efficace et rationnel à la Mission dans les domaines de la logistique, de la gestion, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et d'évacuation sanitaire secondaire et primaire) (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 90 %)

4.1.2 Part des engagements d'exercices antérieurs annulés en pourcentage des engagements d'exercices antérieurs reportés (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 5 %)

4.1.3 Pourcentage annuel moyen de postes internationaux autorisés restés vacants (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 10 %)

4.1.4 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 32 %; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 40 %)

4.1.5 Note générale au tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100 %)

4.1.6 Pourcentage de l'ensemble des incidents liés à l'informatique et aux communications résolus conformément aux objectifs établis pour les degrés élevé, moyen et faible de gravité (2016/17 : 85 %; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 90 %)

4.1.7 Respect de la politique de gestion des risques et de sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 98 %; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100 %)

4.1.8 Nombre moyen de jours écoulés entre la demande d'achat et la commande, pour tous les marchés passés correspondant aux contrats-cadres pendant l'exercice 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 7)

4.1.9 Note générale à l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, en fonction de 20 indicateurs clefs (2015/16 : 1 603; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 1 800)

4.1.10 Pourcentage de membres des contingents logés, au 30 juin, dans des locaux des Nations Unies conformes aux normes établies, en application des mémorandums d'accord (2015/16 : sans objet; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100 %)

4.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations et à la gestion des stocks de rations (2015/16 : 97 %; 2016/17 : sans objet; 2017/18 : 100 %)

---

*Produits***Amélioration des services**

- Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et de l'approche définies par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne logistique

**Service des aéroports**

- Exploitation et entretien de 4 appareils (1 avion et 3 hélicoptères)
- Total de 900 heures de vol prévues (280 effectuées par des prestataires commerciaux et 620 par des prestataires militaires) pour le transport de passagers et de fret, pour les patrouilles et les missions d'observation, pour les opérations de recherche et de sauvetage, pour les élections présidentielles, pour la force d'intervention rapide et pour les évacuations sanitaires primaires et secondaires
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour quatre appareils, deux aérodromes et quatre sites d'atterrissage

**Services à l'appui du personnel civil**

- Services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximal autorisé de 783 membres du personnel civil (237 membres recrutés sur le plan international, 421 membres recrutés sur le plan national et 125 Volontaires des Nations Unies), avec notamment un appui pour le traitement des demandes d'indemnités, droits à prestations et avantages sociaux, pour le recrutement, pour la gestion des postes, pour l'établissement du budget et pour le suivi du comportement professionnel, dans la limite des pouvoirs délégués
- Organisation de sessions de formation en cours de mission et soutien à la formation hors mission à l'intention du personnel civil
- Appui au traitement de 1 455 demandes de déplacement en cours de mission, de 122 demandes de déplacement hors mission à des fins autres que la formation et de 74 demandes de déplacement à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

**Services de gestion des installations, d'infrastructure et de génie**

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 18 sites de la Mission situés dans 4 lieux différents
- Exploitation et entretien de 122 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien des installations de traitement et d'approvisionnement en eau appartenant à l'ONU (dont 26 puits ou trous de sonde et 20 stations de traitement et d'épuration) et appui à 4 installations appartenant à des contingents sur 18 sites
- Services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides sur 18 sites
- Services de nettoyage, de maintenance et de lutte phytosanitaire

**Services de gestion des carburants**

- Gestion de l'approvisionnement en carburants et lubrifiants et de leur stockage dans les points de distribution et les entrepôts

**Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications**

- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 8 microterminaux VSAT, 25 centraux téléphoniques et 66 liaisons hertziennes, et mise à disposition de services de téléphonie satellitaire et mobile

- Fourniture d'un appui et de 938 pièces de matériel destinées aux utilisateurs finaux, dont 146 ordinateurs de bureau, 670 ordinateurs portables, 15 tablettes, 27 dispositifs de communication personnelle, 80 imprimantes et 15 serveurs
- Fourniture de logiciels et de licences, de grands systèmes et des services informatiques et numériques connexes pour un effectif moyen de 837 utilisateurs actifs
- Services d'appui et de maintenance pour 12 réseaux locaux et longue distance sur 18 sites
- Analyse de données géospatiales couvrant 37 123 km<sup>2</sup>, entretien de coupes topographiques et thématiques et production de 750 cartes

#### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien des centres de soins appartenant à l'ONU (3 dispensaires de niveau I et 2 postes sanitaires) et appui aux centres de soins appartenant aux contingents (4 dispensaires de niveau I et 1 hôpital de niveau 2) sur 9 sites
- Maintenance des dispositifs d'évacuation sanitaire vers des centres de soins (y compris 2 hôpitaux de niveau IV) sur 2 sites se trouvant hors de la zone de la Mission

#### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de marchandises, dans la limite des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum des marchandises dans la zone de la Mission
- Gestion, comptabilité et information financière pour les immobilisations corporelles, les stocks financiers et les stocks sans valeur marchande, ainsi que pour le matériel en deçà d'un seuil déterminé, dans la limite des pouvoirs délégués

#### **Services à l'appui du personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 744 militaires et agents de police autorisés (15 conseillers militaires, 15 observateurs militaires, 404 membres des contingents, 50 membres de la police des Nations Unies et 260 membres d'unités de police constituées)
- Inspection, vérification et communication des informations relatives à la conformité du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome de 3 contingents et de 2 unités de police constituées sur 6 sites
- Approvisionnement et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 404 membres de contingents et de 260 membres d'unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 744 militaires et policiers

#### **Services de gestion des véhicules et de transport terrestre**

- Exploitation et entretien de 335 véhicules appartenant à l'ONU (195 véhicules légers, 68 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 1 véhicule blindé et 63 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), 4 ateliers d'entretien et de réparation et fourniture de services de transport et de navette

#### **Déontologie et discipline**

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils) par l'intermédiaire d'activités de prévention, comprenant une formation, un suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires

#### **VIH/sida**

- Séances de sensibilisation et services de prévention à l'intention de tous les membres du personnel en tenue et civil sur l'ensemble des sites

- Services de consultation et de dépistage confidentiels du VIH sur 2 sites fixes et action de sensibilisation dans 3 bureaux régionaux

### Sécurité

- Installation de 10 caméras de vidéosurveillance supplémentaires dans différents locaux de la MINUL afin de renforcer la sécurité, l'objectif étant de réduire le nombre de vols de matériel appartenant à l'ONU et de larcins et d'améliorer la sécurité du personnel des Nations Unies
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 pour les responsables de la Mission et les personnalités en visite
- Organisation d'un exercice de regroupement, d'évacuation et de réinstallation pour le personnel des Nations Unies
- Révision annuelle du plan de sécurité pour le pays et de l'évaluation des risques de sécurité

### Facteurs externes

Les objectifs énoncés précédemment seront atteints si la situation actuelle en matière de sécurité du Libéria reste inchangée et si les prestataires fournissent le matériel et les biens en temps voulu pour l'exécution des projets.

### Achèvement de la liquidation (1<sup>er</sup> mai-30 juin 2018)

105. À l'issue de la période de retrait, le 30 avril 2018, l'équipe de la composante appui procédera pendant deux mois à la liquidation de la MINUL. Il est prévu de fermer 14 sites d'ici au 30 avril 2018. Les 4 sites de Monrovia seront fermés au cours des mois de mai et juin 2018. L'achèvement de la phase de liquidation est en outre elle-même divisée en deux phases : a) l'exécution du plan de cession des actifs de la MINUL; et b) l'achèvement des dernières activités de liquidation administrative en juin 2018 par les équipes en effectif réduit.

### Réalisations escomptées

### Indicateurs de succès

4.1. Exécution efficace du plan de liquidation de la MINUL	4.1.1 Transfert ou cession des actifs de manière efficace et avec un bon rapport coût-efficacité
4.2 Liquidation administrative effective et efficace de la Mission	4.2.1 Fermeture de tous les sites de la Mission dans le respect des prescriptions environnementales des Nations Unies d'ici au 30 juin 2018 4.2.2 Finalisation de toute la documentation relative aux transactions de la Mission et création de mécanismes de suivi, le cas échéant

### Produits

#### Amélioration des services

- Application de mesures de protection de l'environnement dans tous les sites dont la Mission se retire, notamment collecte et élimination, selon des modalités respectueuses de l'environnement, des déchets dangereux ou non générés par la Mission et remise de tous les sites dans leur état d'origine

#### Services à l'appui du personnel civil

- Administration d'une équipe d'appui composée d'un effectif maximal de 125 membres du personnel recrutés sur le plan international, de 224 membres du personnel recrutés sur le plan national et de 46 Volontaires des Nations Unies, y compris pour l'accomplissement des formalités de départ
- Rapatriement de 125 membres du personnel recrutés sur le plan international et de 46 Volontaires des Nations Unies

### Entretien et transfert des locaux

- Entretien et préparation au transfert de quatre locaux à Monrovia
- Exploitation et entretien des groupes électrogènes appartenant à l'ONU encore en activité
- Services de nettoyage, de maintenance et de lutte phytosanitaire
- Liquidation d'immobilisations corporelles (7 436 éléments) d'une valeur comptable nette estimée de 22,15 millions de dollars au total, et d'articles en stock (2,9 millions d'articles selon les estimations), d'une valeur totale estimée de 33,2 millions de dollars, qui seront transférés à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, vendus ou donnés au Gouvernement du pays hôte et à des organisations non gouvernementales

### Transports terrestres

- Exploitation, entretien et préparation finale pour la cession par transfert à d'autres missions des Nations Unies et par don au Gouvernement du pays hôte et à des organisations non gouvernementales d'ici au 30 juin 2018 de 171 véhicules des Nations Unies, y compris des véhicules tous usages, des véhicules poids lourds et moyens, des minibus, des ambulances et 1 véhicule blindé utilisé en appui de l'équipe en charge de la liquidation administrative

### Communications et informatique

- Services d'appui et de maintenance pour un serveur, 195 ordinateurs portables et de bureau, 25 imprimantes, deux réseaux locaux destinés à 200 usagers sur deux sites, deux réseaux sans fil et 200 comptes de courrier électronique
- Maintien en l'état d'une liaison satellite, de la connectivité à Internet et des principales applications du Département de l'appui aux missions
- Service d'assistance à 395 utilisateurs au maximum dans les domaines de l'informatique et des communications

### Santé

- Fourniture d'un appui médico-administratif à l'équipe chargée de la liquidation administrative de la MINUL entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 juin 2018

### Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24 pour l'ensemble des locaux de la MINUL

#### Facteurs externes

Les objectifs énoncés précédemment seront atteints si la situation actuelle en matière de sécurité du Libéria reste inchangée et si les prestataires fournissent le matériel et les biens en temps voulu pour l'exécution des projets.

Tableau 4

### Ressources humaines : composante 4 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel Volontaires recruté des Nations Unies		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		sur le plan national		
<b>Bureau du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la mission</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	2	2	1	3	8	1	1	10
Déploiement proposé									
Phase d'exécution du mandat et de retrait									
1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	1	1	–	3	5	1	1	7

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	1	1	–	3	5	1	1	7
1 <sup>er</sup> avril 2018	–	1	1	–	2	4	1	1	6
Achèvement de la phase de liquidation									
1 <sup>er</sup> mai 2018	–	1	1	–	2	4	–	1	5
1 <sup>er</sup> juin 2018	–	1	1	–	1	3	–	–	3
<b>Division de l'appui à la mission</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	7	17	30	54	83	30	167
Déploiement proposé									
Phase d'exécution du mandat et de retrait									
1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	7	12	25	44	66	23	133
1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	6	12	22	40	59	17	116
1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	5	10	18	33	45	12	90
Achèvement de la phase de liquidation									
1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	5	10	18	33	37	10	80
1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	3	9	13	25	6	27	58
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	3	4	14	21	51	15	87
Déploiement proposé									
Phase d'exécution du mandat et de retrait									
1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	3	3	12 <sup>a</sup>	18	37	10	65
1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	3	3	11 <sup>a</sup>	17	25	9	51
1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	3	2	9 <sup>a</sup>	14	20	9	43
Achèvement de la phase de liquidation									
1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	3	2	9 <sup>a</sup>	14	20	9	43
1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	3	2	5 <sup>a</sup>	10	6	2	18
<b>Pilier Services</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	8	11	31	50	238	61	349
Déploiement proposé									
Phase d'exécution du mandat et de retrait									
1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	8	8	26	42	158	49	249
1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	8	8	24	40	154	47	241
1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	7	6	20	33	110	29	172
Achèvement de la phase de liquidation									
1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	7	4	17	28	90	26	144
1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	6	2	12	20	24	10	54
<b>Section de la sécurité</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	–	1	4	47	52	114	–	166
Déploiement proposé									
Phase d'exécution du mandat et de retrait									
1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	–	1	3	43	47	98	–	145
1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	–	1	3	43	47	98	–	145
1 <sup>er</sup> avril 2018	–	–	1	1	39	41	75	–	116

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Achèvement de la phase de liquidation									
1 <sup>er</sup> mai 2018	–	–	1	1	39	41	75	–	116
1 <sup>er</sup> juin 2018	–	–	1	1	20	22	48	–	70
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2016/17	–	2	21	37	125	185	487	107	779
Déploiement proposé									
Phase d'exécution du mandat et de retrait									
1 <sup>er</sup> juillet 2017	–	1	20	26	109	156	360	83	599
1 <sup>er</sup> janvier 2018	–	1	19	26	103	149	337	74	560
1 <sup>er</sup> avril 2018	–	1	17	19	88	125	251	51	427
Achèvement de la phase de liquidation									
1 <sup>er</sup> mai 2018	–	1	17	17	85	120	222	46	388
1 <sup>er</sup> juin 2018	–	1	14	14	51	80	84	39	203

<sup>a</sup> Y compris les 2 postes d'agents du Service mobile (personnel temporaire autre que pour les réunions) créés pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018

### Bureau du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la mission

106. Le Bureau du Directeur et du Directeur adjoint de l'appui à la mission coordonne et dirige toutes les activités d'appui requises pour l'exécution du mandat de la Mission. Il est chargé de mobiliser les ressources financières et humaines essentielles au fonctionnement de la Mission; de planifier et d'utiliser le budget; de veiller à ce que des rapports financiers conformes aux normes soient établis; de superviser les services de gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de recrutement au sein de la Mission; de veiller à la planification et à la prestation des services d'appui à la Mission (technologies géospatiales, informatique et télécommunications); de contrôler la prestation de services, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la liquidation de la Mission; et de donner des orientations stratégiques sur les questions intéressant l'encadrement de la Mission.

107. Conformément à la résolution 2333 (2016) du Conseil de sécurité, il est proposé de réduire l'effectif actuel de 10 postes et emplois de temporaire, en supprimant un poste (D-1). Les fonctions du niveau D-1 (Directeur adjoint de l'appui à la mission) seront transférées au Directeur de l'appui à la mission et à d'autres hauts fonctionnaires d'administration. Il faudra responsabiliser davantage les chefs de section relevant directement du Bureau du Directeur de l'appui à la mission. Les chefs de service devront être davantage comptables de leur action dans leurs domaines de responsabilité. L'effectif du Bureau sera encore réduit à la suite de la suppression d'un poste du Service mobile à la fin mars 2018, d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au 1<sup>er</sup> mai 2018 ainsi que d'un poste du Service mobile et d'un poste de Volontaire des Nations Unies à la fin mai 2018. Le poste D-2 restant, un poste P-5 et un poste du Service mobile seront maintenus au sein de la Mission jusqu'au 30 juin 2018.

### Division de l'appui à la mission

108. La Division de l'appui à la Mission englobe le Groupe de la sécurité aérienne régionale; le Groupe de l'audit, de la gestion des risques, de la conformité et de



l'appui aux commissions d'enquête; le Groupe de la gestion de l'information; le Groupe de l'hygiène et de la sécurité du travail et de l'environnement; le Centre intégré de formation du personnel des missions; le Centre des opérations d'appui à la mission; les bureaux régionaux; les Services des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications; la Section des finances et du budget et la Section de la gestion des ressources humaines.

109. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, l'effectif actuel de 167 postes et emplois de temporaire sera réduit de 34 postes et emplois de temporaire au 1<sup>er</sup> juillet 2017. À l'issue de sa réduction progressive, l'effectif comportera 58 postes et emplois de temporaire jusqu'au 30 juin 2018.

#### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

110. Les services de gestion de la chaîne d'approvisionnement englobent le Bureau du Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la Section de la gestion intégrée des stocks, la Section des achats et la Section de la gestion du matériel.

111. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, l'effectif actuel de 87 postes et emplois de temporaire sera réduit de 22 postes et emplois de temporaire au 1<sup>er</sup> juillet 2017. À l'issue de sa réduction progressive, l'effectif comportera 18 postes et emplois de temporaire jusqu'au 30 juin 2018. Deux des quatre postes du Service mobile maintenus au sein de la Mission jusqu'à la fin juin 2018 relèveront de la Section de la gestion du matériel; ils seront géographiquement rattachés au Centre de services mondial et financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour la période allant de janvier à juin 2018.

#### **Pilier Services**

112. Le pilier Services englobe le Bureau du responsable des services, la Section des approvisionnements essentiels, la Section des transports aériens, la Section des transports, la Section du contrôle des mouvements, la Section des services médicaux, le Groupe du VIH/sida et la Section du génie.

113. Conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, l'effectif actuel de 349 postes et emplois de temporaire sera réduit de 100 postes et emplois de temporaire au 1<sup>er</sup> juillet 2017. À l'issue de sa réduction progressive, l'effectif comportera 54 postes et emplois de temporaire jusqu'au 30 juin 2018.

#### **Section de la sécurité**

114. La Section de la sécurité fournit un appui et des conseils en matière de sûreté et de sécurité à tous les éléments de la Mission à l'exception des contingents et des unités de police constituées. Elle protège le personnel, les installations et le matériel des Nations Unies et assure la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé, conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. En raison de la réduction notable de la présence militaire et policière de la MINUL dans tout le pays, les responsabilités en matière de sécurité ont été transférées à la Section de la sécurité. Les vols et autres incidents liés à la sécurité devraient augmenter à mesure que la liquidation de la Mission approche.

115. Dans ce contexte, il est proposé que l'effectif actuel de 166 postes soit ramené à 145 postes au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et à 116 d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2018. Les titulaires des 70 postes restants au 1<sup>er</sup> juin 2018 quitteront la Mission d'ici à la fin de l'achèvement de la période de liquidation.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses prévues				Variation			
	Dépenses (2015/16)	Montant alloué (2016/17)	Mandat et retrait (1 <sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018)	Achèvement de la liquidation (1 <sup>er</sup> mai au 30 juin 2018)	Total (2017/18)	Montant		Pourcentage (7) = (5)/(2)
						(6) = (5) - (2)	(7) = (5)/(2)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6) = (5) - (2)	(7) = (5)/(2)	
<b>Militaires et personnel de police</b>								
Observateurs militaires	5 056,6	2 824,6	661,5	–	661,5	(2 163,1)	(76,6)	
Contingents	93 649,8	39 048,2	15 756,6	–	15 756,6	(23 291,6)	(59,6)	
Police des Nations Unies	15 629,5	7 645,4	2 071,2	–	2 071,2	(5 574,2)	(72,9)	
Unités de police constituées	26 201,4	10 643,0	7 675,6	–	7 675,6	(2 967,4)	(27,9)	
<b>Total partiel</b>	<b>140 537,4</b>	<b>60 161,2</b>	<b>26 164,9</b>	<b>–</b>	<b>26 164,9</b>	<b>(33 996,3)</b>	<b>(56,5)</b>	
<b>Personnel civil</b>								
Personnel recruté sur le plan international	72 056,0	52 786,5	39 807,3	3 241,5	43 048,8	(9 737,7)	(18,4)	
Personnel recruté sur le plan national	19 950,3	10 456,9	8 632,9	707,1	9 340,0	(1 116,9)	(10,7)	
Volontaires des Nations Unies	11 769,9	8 699,8	5 228,5	965,7	6 194,2	(2 505,6)	(28,8)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	376,1	–	125,3	62,6	187,9	187,9	–	
Personnel fourni par des gouvernements	1 593,1	1 347,7	210,9	–	210,9	(1 136,8)	(84,4)	
<b>Total partiel</b>	<b>105 745,4</b>	<b>73 290,9</b>	<b>54 004,9</b>	<b>4 976,9</b>	<b>58 981,8</b>	<b>(14 309,1)</b>	<b>(19,5)</b>	
<b>Dépenses opérationnelles</b>								
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	371,0	207,8	195,9	–	195,9	(11,9)	(5,7)	
Voyages	2 152,1	1 360,0	973,5	145	1 118,5	(241,5)	(17,8)	
Installations et infrastructures	19 048,7	14 265,8	9 014,8	2 376,0	11 390,8	(2 875,0)	(20,2)	
Transports terrestres	3 203,8	2 622,6	1 384,1	108,0	1 492,1	(1 130,5)	(43,1)	
Opérations aériennes	22 111,2	16 502,0	5 890,1	–	5 890,1	(10 611,9)	(64,3)	
Transports maritimes ou fluviaux	2 765,4	2 885,7	–	–	–	(2 885,7)	(100,0)	
Communications	4 370,2	3 867,8	3 335,8	190,7	3 526,5	(341,3)	(8,8)	
Informatique	5 254,0	2 573,9	2 092,0	70,5	2 162,5	(411,4)	(16,0)	
Santé	764,1	408,0	200,9	93,0	293,9	(114,1)	(28,0)	
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	4 932,1	6 993,9	8 703,7	190,5	8 894,2	1 900,3	27,2	
Projets à effet rapide	1 996,8	2 000,0	2 000,0	–	2 000,0	–	–	
<b>Total partiel</b>	<b>66 969,3</b>	<b>53 687,5</b>	<b>33 790,8</b>	<b>3 173,7</b>	<b>36 964,5</b>	<b>(16 723,0)</b>	<b>(31,1)</b>	
<b>Montant brut</b>	<b>313 252,1</b>	<b>187 139,6</b>	<b>113 960,6</b>	<b>8 150,6</b>	<b>122 111,2</b>	<b>(65 028,4)</b>	<b>(34,7)</b>	
Recettes provenant des contributions du personnel	8 996,7	6 562,8	4 631,6	386,0	5 017,6	(1 545,2)	(23,5)	
<b>Montant net</b>	<b>304 255,3</b>	<b>180 576,8</b>	<b>109 329,0</b>	<b>7 764,6</b>	<b>117 093,6</b>	<b>(63 483,2)</b>	<b>(35,2)</b>	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	52,8	52,8	52,8	–	52,8	–	–	
<b>Total</b>	<b>313 304,9</b>	<b>187 192,4</b>	<b>114 013,4</b>	<b>8 150,6</b>	<b>122 164,0</b>	<b>(65 028,4)</b>	<b>(34,7)</b>	

## B. Contributions non budgétisées

116. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la mission <sup>a</sup>	1 654,5
<b>Total</b>	<b>1 654,5</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative estimative des locaux mis à disposition par le Gouvernement et le montant estimatif des droits et taxes sur les transports aériens dont la Mission est exemptée.

## C. Gains d'efficience

117. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Informatique	1 100	Mise en œuvre d'Umoja-Extension 1, y compris la suppression de postes qui ne sont plus nécessaires et une réduction des frais bancaires du fait de la rationalisation des processus
Fournitures, services et matériel divers	400	Réduction des frais bancaires grâce à la conclusion de nouveaux contrats avec les institutions bancaires locales
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	

## D. Taux de vacance

118. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2017/18 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(Pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	32,3	–	–
Contingents	37,6	–	–
Police des Nations Unies	40,4	7,0	–
Unités de police constituées	34,5	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	14,1	10,0	10,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2015/16</i>	<i>Taux budgétisé 2016/17</i>	<i>Projection 2017/18</i>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	16,7	15,0	5,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	7,4	7,0	5,0
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	12,7	10,0	5,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	7,0	–
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par les gouvernements	9,4	3,0	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

119. Les taux de vacance de postes proposés pour l'exercice 2017/18 tiennent compte des prévisions concernant les départs de membres du personnel civil et des difficultés à fidéliser ou à recruter du personnel dans la perspective de la liquidation de la Mission.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

120. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2017/2018, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 5 944 800 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	2 908 500	1 111 800	4 020 300
Soutien logistique autonome	1 245 600	678 900	1 924 500
<b>Total</b>	<b>4 154 100</b>	<b>1 790 700</b>	<b>5 944 800</b>
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date de prise d'effet</i>	<i>Date du dernier examen</i>

### A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Facteur contraintes du milieu	1,8	1 <sup>er</sup> juillet 2016	17 janvier 2016
Facteur usage opérationnel intense	1,3	1 <sup>er</sup> juillet 2016	17 janvier 2016
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	0,3	1 <sup>er</sup> juillet 2016	17 janvier 2016

Catégorie de dépenses	Montant prévu		Total
	Contingents	Unités de police constituées	
<b>B. Facteurs applicables au pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,00-6,25		

## F. Formation

121. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2017/18 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	29,4
Voyages	
Voyages au titre de la formation	120,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	169,5
<b>Total</b>	<b>318,9</b>

122. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2017/18, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18	Nombre effectif 2015/16	Nombre prévu 2016/17	Nombre proposé 2017/18
Formation interne	348	413	402	476	583	705	286	2 567	802
Formation externe <sup>a</sup>	114	32	23	31	36	11	4	6	0
<b>Total</b>	<b>462</b>	<b>445</b>	<b>425</b>	<b>507</b>	<b>619</b>	<b>716</b>	<b>290</b>	<b>2 573</b>	<b>802</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

123. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2017/18 vise à accroître les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, d'administration et d'organisation. Il a également pour but de renforcer les capacités spécialisées et techniques du personnel dans des domaines tels que l'administration, le budget et les finances, les transports aériens, les communications, les transports terrestres, le développement, l'appui électoral, la gestion des ressources humaines, l'informatique, les affaires politiques et civiles, les achats, la sécurité, la gestion des approvisionnements et la gestion du matériel.

## G. Projets à effet rapide

124. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2017/18, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2015-30 juin 2016 (dépenses effectives)	1 997,0	60
1 <sup>er</sup> juillet 2016-30 juin 2017 (montant approuvé)	2 000,0	70
1 <sup>er</sup> juillet 2017-30 juin 2018 (montant proposé)	2 000,0	50

125. Dans le cadre du retrait des effectifs et des moyens de la MINUL, la Mission doit intensifier ses efforts pour renforcer la confiance à l'égard du processus de paix et de stabilité en mettant en place des projets à petite échelle, stimulants et modulables qui encouragent les populations locales à participer aux activités de consolidation de la paix, de stabilisation et de renforcement de la confiance, afin qu'elles se sentent pleinement parties prenantes aux projets à effet rapide. En tout, 50 projets à effet rapide sont proposés à l'appui de la consolidation de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018, dans des domaines tels que la réconciliation, la gouvernance, la prestation de services et l'état de droit (l'accent étant mis sur les initiatives qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes), ainsi que le renforcement des capacités aux niveaux local, organisationnel et institutionnel.

126. Ces projets auront pour but de renforcer les capacités des groupes de la société civile à participer aux mesures de confiance et de consolidation de la paix et de multiplier leurs possibilités à cet égard, dans la perspective du retrait de la MINUL ; de proposer des services et de formations dans les domaines de l'état de droit, de la consolidation de la paix, de la réconciliation et des droits de l'homme ainsi que de la protection, en vue d'accroître l'autorité de l'État pendant la période de transition de la MINUL ; d'aider le Gouvernement à améliorer la prestation de services de base au niveau local afin de créer un environnement pacifique et stable pendant la transition ; et de renforcer la résilience et la cohésion sociale des populations vulnérables, conditions indispensables à la transition des activités de la MINUL. En revanche, les activités de programme mettront l'accent sur les moyens de faciliter la transition des activités prioritaires de la MINUL à l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément à la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, les projets à effet rapide resteront des projets de petite envergure, susceptibles d'être mis en œuvre rapidement. Ils auront pour objectif de créer les conditions nécessaires à la bonne exécution du mandat.

## H. Activités de programme

127. Les dépenses prévues au titre des autres activités de programme pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017-18, par rapport aux exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Appui à une participation constructive de la part des jeunes à risque pendant et après les élections de 2017	500,0
Appui aux dialogues de paix et de réconciliation au niveau des comtés	500,0
Appui à la création et au fonctionnement de l'Autorité foncière du Libéria	1 500,0
Appui à la réforme et à la décentralisation de la gouvernance locale	1 000,0
Gestion intégrée, sécurité et stabilisation des frontières	500,0
Renforcement de l'état de droit au Libéria : justice et sécurité pour le peuple libérien	2 905,0
Stratégie en matière de criminalité transnationale, visant à soutenir la mise en place d'un organe de lutte contre la criminalité transnationale	95,0
<b>Total</b>	<b>7 000,0</b>

128. Les activités de programme pour 2016/17 se poursuivent et devraient être pleinement réalisées d'ici au 30 juin 2017. Le programme 2017/18 fera fond sur les mesures de confiance de 2016/17, qui prévoyaient notamment la prestation d'un soutien et d'une participation à l'élaboration d'activités ciblées et spécialisées, accomplies dans le cadre du transfert des services et de l'acheminement de fournitures et de matériel pour les entités chargées de l'exécution du programme. Les activités de programme pour 2017/18 continueront d'être axées sur la justice et la sécurité, la réforme du secteur de la sécurité, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, l'autonomisation des jeunes et la réconciliation nationale. Sept projets directement reliés à des activités prescrites par la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et conformes aux principes de la budgétisation axée sur les résultats ont été proposés, tous fondés sur une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes, au stade de la conception comme à celui de la réalisation.

129. Dans la résolution [2333 \(2016\)](#), le Représentant du Secrétaire général a été prié d'offrir ses bons offices et un appui politique de manière à élargir les efforts visant à trouver une solution aux causes profondes du conflit, redynamiser les efforts de réconciliation aux niveaux national et local, promouvoir la réforme foncière, faire progresser les réformes constitutionnelles et institutionnelles, lutter contre les violences sexuelles et sexistes et renforcer la confiance entre les citoyens libériens et les institutions et les mécanismes de l'État. La MINUL a également été priée de collaborer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies en ce qui concerne le transfert au Gouvernement et à l'équipe de pays des tâches en matière de suivi des droits de l'homme, de l'état de droit, de la réconciliation nationale et de la réforme du secteur de la sécurité, pour assurer la poursuite des progrès dans ces domaines.

130. La MINUL a donné suite à cette demande en proposant sept activités de programme prioritaires destinées à favoriser et faire progresser la mise en œuvre des tâches prescrites, y compris les initiatives essentielles ci-après en matière de réconciliation, de l'état de droit et de réforme :

a) Un projet de soutien à l'Autorité foncière du Libéria jouera un rôle constructif important dans la consolidation de la paix en appuyant un régime foncier où les droits sont garantis, crucial pour assurer les moyens de subsistance et la cohésion sociale; en réparant les injustices qu'ont constitué par le passé la marginalisation et l'exclusion et en veillant à ce que tout le monde puisse s'exprimer à l'échelon local; en améliorant l'équité pour les groupes sociaux qui ont

traditionnellement été marginalisés, comme les femmes; en réduisant les risques de conflit violent grâce au recensement des terres coutumières. Ce projet est conçu comme la pierre angulaire d'un régime décentralisé et durable d'administration et de gestion foncière garantissant la sécurité d'occupation des terres. Il s'inscrit dans le cadre d'un engagement à long terme de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la gestion rationnelle des terres au Libéria et constitue un aspect essentiel du transfert des activités prioritaires de consolidation de la paix de la MINUL à l'équipe de pays des Nations Unies;

b) Un projet d'appui à la réforme de la gouvernance et à la décentralisation au niveau local permettra de combler les lacunes signalées par le Gouvernement dans le Programme d'appui à la décentralisation du Libéria en vue de compléter et d'accélérer certains aspects du programme durant la période de transition, lorsque l'équipe de pays des Nations Unies prendra en charge les priorités essentielles de consolidation de la paix faisant jusque-là partie du mandat principal de la MINUL;

c) La tenue de dialogues de réconciliation au niveau des comtés appuiera la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale, lancée par le Gouvernement en 2012. Ces dialogues constitueront un espace de concertation favorisant le consensus entre les administrations locales, les partis politiques, les chefs traditionnels, la société civile, les organisations de femmes et de jeunes, les milieux d'affaires et les associations professionnelles et syndicales dans six comtés marginalisés et sujets aux conflits (à savoir, les comtés de Sinoe, Lofa, Nimba, Maryland, River Cess et Bomi). Ces comtés ont été sélectionnés en fonction des résultats tirés de la cartographie du conflit élaborée en 2016 par le Ministère de l'intérieur, conseillé par le Bureau libérien pour la consolidation de la paix;

d) Un projet à l'intention des jeunes à risque vise à susciter la participation de ces jeunes aux mesures de consolidation de la paix et à les empêcher de s'adonner à la violence que ce soit avant, pendant et après les élections de 2017. Cette initiative offrira aux jeunes marginalisés la possibilité de se faire entendre; elle suscitera le dialogue, sur une base régulière, entre des chefs de file confirmés de groupes de jeunes et la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités responsables afin de renforcer les liens et la confiance. Elle permettra également d'améliorer la coordination entre la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies, le Ministère de la jeunesse et des sports et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); et elle s'efforcera de tirer parti des instruments régionaux pour créer, à l'intention des jeunes, des occasions de promouvoir et de soutenir la réconciliation nationale, la cohésion sociale, la sécurité, la stabilité et le développement au Libéria;

e) Un programme intégré de gestion des frontières, de sécurité et de stabilisation élaboré pour améliorer la sécurité aux frontières, favoriser les partenariats en matière de sécurité transfrontalière et amorcer le dialogue avec les communautés frontalières. Cette initiative vise à renforcer la sécurité aux frontières grâce à l'intégration du matériel technique, des infrastructures et des capacités humaines. Elle permettra d'harmoniser plusieurs composantes de l'architecture de gestion des frontières, y compris le cadre politique, l'organisation et la gestion, les systèmes et les procédures, les ressources humaines et la formation, l'infrastructure et le matériel, et les communications et l'information;

f) Un projet d'appui à un programme conjoint du PNUD et de la MINUL, intitulé « Renforcer l'état de droit au Libéria : justice et sécurité pour le peuple libérien » élaboré en 2016 en étroite consultation avec l'appareil judiciaire libérien, le Ministère de la justice du Libéria et les autres principaux partenaires institutionnels. Cette initiative commune vise à assurer une transition plus



coordonnée et cohérente de l'appui des Nations Unies dans les domaines de la police, de la réforme du secteur de la justice, de la sécurité et des droits de l'homme, et permet à la MINUL et au PNUD d'œuvrer de concert à l'exécution des principaux aspects du mandat de la MINUL. Le projet contribue à l'avancement des initiatives essentielles en matière de réforme, notamment pour ce qui est de lutter contre l'impunité pour les auteurs de violences sexuelles et sexistes, d'améliorer la responsabilisation et les contrôles, de décentraliser l'appareil judiciaire et les services de sécurité, et d'améliorer les relations entre les institutions du secteur de la sécurité et les communautés;

g) Un projet d'appui à la mise en place d'un organe de lutte contre la criminalité transnationale pour élaborer une stratégie nationale en matière de criminalité transnationale, de manière à soutenir la création d'un organe transnational en collaboration avec la CEDEAO. Cette stratégie a pour but d'améliorer l'application de la législation nationale, l'accent étant mis sur la création de cet organe transnational, de renforcer les institutions judiciaires pour faire face à la nouvelle menace que constitue la criminalité transnationale organisée et de renforcer les capacités en vue d'améliorer la sécurité et la coopération aux niveaux national, régional et international. Le projet vient compléter l'appui apporté par la police des Nations Unies à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, grâce à laquelle la Cellule libérienne de lutte contre la criminalité transnationale a été créée.

### III. Analyse des variations<sup>2</sup>

131. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variance</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	(2 163,1)	(76,0 %)

#### • Mandat : retrait et liquidation de la Mission

132. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait complet des 15 observateurs militaires d'ici au 31 mars 2018, dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(23 291,6)	(59,6 %)

#### • Mandat : retrait et liquidation de la Mission

133. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet des 419 membres des contingents d'ici au 31 mars 2018, dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

<sup>2</sup> Les variations dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(5 574,2)	(72,9 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

134. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le retrait progressif complet des 50 policiers des Nations Unies d'ici au 31 mars 2018, dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(2 967,4)	(27,9 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

135. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet des 260 unités de police constituées d'ici au 31 mars 2018, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	(9 737,7)	(18,4 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

136. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif complet du personnel recruté sur le plan international d'ici au 31 mars 2018, particulièrement la suppression de 112 postes d'ici à la fin avril 2018 et des 125 postes restants d'ici au 30 juin 2018, dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(1 116,9)	(10,7 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

137. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par le retrait progressif complet du personnel recruté sur le plan national d'ici au 31 mars 2018, plus précisément par la suppression de 197 postes d'agent recruté sur le plan national d'ici à la fin avril 2018 et des 224 postes restants d'ici au 30 juin 2018, dans le cadre de l'achèvement de la liquidation de la Mission, telle que prescrite dans la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	(2 505,6)	(28,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

138. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait progressif de 79 Volontaires des Nations Unies d'ici à la fin avril 2018 et à la suppression des 46 postes restants d'ici au 30 juin 2018, dans le cadre de l'achèvement de la liquidation de la Mission, telle que prescrite dans la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	187,9	–

• **Mandat : augmentation de la charge de travail en raison des activités de liquidation**

139. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la création proposée, au Service mobile, de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à l'appui du programme de liquidation des avoirs de la Mission pendant la période allant de janvier à juin 2018.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par les gouvernements</b>	(1 136,8)	(84,4 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

140. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable au retrait complet de tous les membres du personnel fourni par les gouvernements d'ici au 31 mars 2018 dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2233 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants</b>	(11,9)	(5,7 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

141. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues au titre des honoraires des formateurs, étant donné que la Mission continue de recourir à des ressources internes pour ses programmes de formation et de perfectionnement. Cette réduction est en partie compensée par la hausse des crédits demandés au titre des consultants recrutés à des fins autres que pour la formation, en raison de la prestation d'un appui spécialisé au Gouvernement libérien dans les domaines de l'état de droit et de la consolidation de la paix.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	(241,5)	(17,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

142. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des frais de voyage au titre de la formation, du fait que la Mission a privilégié la formation essentielle et d'autres ressources en ligne ainsi que les voyages non liés à la formation, dans la perspective du retrait et de la liquidation de la Mission d'ici au 30 juin 2018.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	(2 875,0)	(20,2 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

143. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la diminution des ressources nécessaires dans le contexte du retrait et de la liquidation de la Mission conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité,

notamment en ce qui concerne la non-acquisition de diverses catégories de matériel ou de services de sécurité en raison, d'une part, de la baisse des dépenses liées aux services de sécurité applicables au domicile auxquels a droit le personnel en tenue et à la location de locaux, compte tenu de la fermeture de sites. La réduction globale des dépenses a été en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires au titre des services d'entretien, y compris ceux associés à l'élimination des déchets dangereux de bitume et à la gestion des déchets, ainsi que par l'achat de groupes électrogènes et de matériel électrique, notamment deux incinérateurs à hautes performances aux fins de l'assainissement de l'environnement.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(1 130,5)	(43,1 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

144. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction du parc de véhicules (tant ceux appartenant à l'ONU qu'aux contingents) et à la diminution correspondante des ressources demandées au titre de l'assurance responsabilité, des pièces de rechange et du carburant, dans le contexte du retrait et de la liquidation de la Mission conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(10 611,9)	(64,3 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

145. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la mise hors service graduelle des aéronefs de la Mission dans le contexte du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Pour ce faire, la Mission prévoit de retirer de sa flotte aérienne trois hélicoptères militaires d'ici au 28 février 2018 et ensuite les avions d'ici au 30 avril 2018.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports maritimes ou fluviaux</b>	(2 885,7)	(100,0 %)

• **Mandat : transports maritimes ou fluviaux**

146. Aucune dépense n'est prévue au titre des transports maritimes ou fluviaux en 2017/18 en raison du retrait et de la liquidation de la Mission conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications</b>	(341,3)	(8,8 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

147. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des ressources nécessaires dans le contexte du retrait et de la liquidation de la Mission conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et, en particulier, à la réduction des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux, des pièces de rechange et de la non-acquisition de matériel

d'information. La diminution globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par des dépenses supplémentaires prévues au titre des services d'information, y compris la production et la diffusion d'émissions radio de la MINUL, les services de production radio et la réalisation d'enquêtes d'opinion.

	<i>Variation</i>	
<b>Informatique</b>	(411,4)	(16,0 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

148. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des ressources nécessaires dans le contexte du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et plus précisément à la diminution des dépenses au titre des services informatiques et des logiciels et à la baisse correspondante des droits de licences de logiciels et de location de logiciels.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(114,1)	(28,0 %)

• **Mandat : retrait et liquidation de la Mission**

149. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à la réduction des dépenses prévues en raison du retrait du personnel civil dans le cadre du retrait et de la liquidation de la Mission, en application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	1 900,3	27,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

150. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des ressources nécessaires dans le contexte du retrait et de la liquidation de la Mission conformément à la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, en particulier, la baisse des dépenses prévues au titre des honoraires, fournitures et services de formation, compte tenu de la diminution du nombre de personnes devant bénéficier de programmes de formation et de perfectionnement et ayant accès aux stocks de fournitures à cet effet; à la diminution du coût de l'audit externe mené par le Comité des commissaires aux comptes; à la réduction des frais bancaires en raison de la réduction des effectifs et des moyens, des mesures prises pour réaliser des économies, du choix d'une nouvelle banque locale, des avantages obtenus grâce à l'utilisation d'Umoja et du nombre moins élevé d'opérations consécutif à la liquidation de la Mission; ainsi qu'à la réduction du fret et des services connexes, en raison de la baisse du niveau des acquisitions.

151. La diminution globale des ressources nécessaires est contrebalancée par l'augmentation proposée des dépenses au titre des activités de programme relatives aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au paragraphe 13 de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité. Les projets proposés, pour un budget total de 7 millions de dollars, sont présentés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats du présent rapport et comprennent notamment des projets d'appui à la surveillance des droits de l'homme, à l'état de droit, à la réconciliation nationale et à la réforme du secteur de la sécurité.

## IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

152. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUL portent sur les points suivants :

- a) Ouverture d'un crédit de 122 111 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018;
- b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 70/278 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions transversales

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les

La MINUL est activement engagée dans les préparatifs de la liquidation, qui comprennent essentiellement la fermeture de sites, la réduction des stocks et la cession d'actifs en vue d'accélérer le processus de liquidation. La clôture et la liquidation de la MINUL sont des activités importantes, qui comprendront le rapatriement du personnel en tenue et du personnel civil qui ne sera pas chargé de la liquidation au plus tard le 30 avril 2018 et nécessiteront un délai suffisant pour fermer 18 sites et liquider les actifs de la Mission. En conséquence, le projet de budget pour l'exercice 2017/18 prévoit le personnel d'appui minimal requis pour procéder à la liquidation en 2018.

La MINUL dispose d'un conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) qui relève directement du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la consolidation de la paix (Coordonnateur résident).

La MINUL considère qu'il importe de recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et de les retenir au service des missions, en particulier aux postes de direction à haute responsabilité. Durant l'exercice 2015/16, 30 % des

*Décision ou demande*

effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

*Mesures prises*

postes de direction de niveau élevé de la Mission étaient occupés par des femmes, dépassant ainsi l'objectif des 26 %.

La MINUL a abandonné l'utilisation du charbon et du gazole chaque fois que cela était possible, notamment en se connectant au nouveau réseau hydroélectrique national en vue de limiter sa dépendance vis-à-vis des groupes électrogènes. Certains sites utilisent l'énergie solaire. La consommation de carburant a été réduite du fait de la fermeture de camps et de la baisse du nombre d'heures de vol. Les déchets sont vendus à des prestataires commerciaux ou incinérés plutôt que mis en décharge. Sur les 3 installations de traitement des eaux usées qu'il était prévu de mettre en place à Monrovia et Zwedru pendant l'exercice 2016/17, 2 (1 à Zwedru et 1 à la base logistique Star Base/PakMed de Monrovia) ont été mises en place et sont opérationnelles. Les travaux de construction de la troisième installation de traitement devaient débuter en octobre 2016 au camp Clara, date à laquelle la fermeture éventuelle du camp au début de 2017 a commencé à être envisagée ce qui fait que les travaux ont été reportés. Une fois celle-ci confirmée après dernière prorogation du mandat de la Mission à la fin de décembre 2016, un autre lieu a été choisi, avec pour objectif global d'éliminer totalement le flux d'eaux usées vers le site public de gestion des eaux usées de Monrovia.

Consciente du caractère instable des opérations de maintien de la paix, la MINUL a utilisé le dispositif de planification des interventions d'urgence pour rester vigilante et se tenir prête à réagir face à un nombre élevé de victimes. La Section des services médicaux, en coopération avec les contingents militaires, fournit des établissements hospitaliers de niveau 2 et plus, organise régulièrement des exercices de prise en charge d'un grand nombre de victimes et a dispensé au personnel civil et en tenue une formation de base à la prise en charge des victimes et aux premiers secours. Les évacuations sanitaires sont conformes à la norme « 10-1-2 ».

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Note les efforts qui sont faits pour s'assurer que toutes les missions de maintien de la paix adoptent dans les délais fixés des plans de continuité des opérations et des plans de reprise après sinistre et prie le Secrétaire général de continuer de mettre en service un

La MINUL a considérablement réduit ses stocks en fonction des prévisions de ses besoins futurs. Compte tenu de la réduction des effectifs, elle prévoit qu'il y aura peu d'activités d'achat.

Du fait de la réduction des effectifs, la MINUL prévoit des activités d'achat limitées. Par conséquent, le Bureau régional d'achat n'aura besoin que d'une assistance réduite.

La MINUL a mis en œuvre des mesures d'atténuation et applique rigoureusement les instructions permanentes en vigueur afin de renforcer la sécurité des équipages aériens des missions, telles qu'elles sont énoncées dans le manuel de la sécurité aérienne du Département des opérations de maintien de la paix et les Normes aéronautiques applicables au transport aérien du maintien de la paix et des opérations humanitaires, la directive sur la gestion des risques aéronautiques arrêtée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, les instructions de la Section des transports aériens de la Division du soutien logistique, les consignes régissant les activités aériennes de la MINUL pour 2016 et les meilleures pratiques de l'ONU.

Parmi les mesures prises, on peut citer : la réalisation d'évaluations de la gestion des risques aériens et des menaces en matière de sécurité aérienne; l'élaboration de dispositions relatives à la sécurité au sol et en vol des avions et des équipages dans des sites reculés; l'application de protocoles de communication de données en temps réel entre les équipages et le Centre des opérations aériennes de la Mission pendant les opérations et le respect par les équipages de la distance minimale à maintenir en vol par rapport aux frontières internationales. En outre, aucun vol n'est prévu au-dessus de territoires notoirement hostiles et la Mission utilise des systèmes électroniques de localisation par satellite installés à bord de ses appareils.

La MINUL met régulièrement à jour ses plans de continuité des opérations et de reprise après sinistre. La dernière mise à jour a été faite en septembre 2016.



logiciel de détection des intrusions informatiques et de gestion des incidents, couvrant toutes les missions, et de continuer de mener dans toutes les missions et tous les départements des activités de sensibilisation à la sécurité informatique (par. 51)

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59)

En juin 2014, la MINUL a révisé ses directives qui stipulent que les priorités de la Mission, qui guident les activités menées dans le cadre des projets à effet rapide, doivent être fixées au début de l'exercice budgétaire. Les appels d'offres sont lancés peu après l'approbation du budget de la Mission par l'Assemblée générale. Une soumission et un examen rapides permettent de tenir la première réunion du Comité d'examen des projets dans le courant du premier trimestre de l'année budgétaire. Lorsque certains projets requièrent des décisions urgentes, les membres du Comité se consultent par courrier électronique, réduisant ainsi le délai de prise de décision laquelle intervient entre 24 et 48 heures. La MINUL a également revu ses instructions permanentes et les modèles connexes de planification, de suivi et d'évaluation pour rationaliser la planification, l'exécution et le suivi des projets à effet rapide ainsi que la communication d'informations à ce sujet. Elle a revu ses procédures de surveillance et de communication des informations afin de suivre plus activement l'évolution des plans de travail des projets par rapport aux délais prévus et des rapports d'évaluation conjoints compte tenu des marqueurs de mesure des progrès, afin de vérifier qu'ils avancent au rythme voulu et de veiller à ce que toutes les mesures correctives nécessaires pour achever les projets soient prises en temps utile. Une base de données a été créée pour évaluer la performance des partenaires d'exécution et éviter que des contrats ne soient attribués aux prestataires dont les résultats ne sont pas satisfaisants. Afin d'améliorer l'étude des performances, des conférences sont organisées régulièrement avec les sections concernées de la MINUL et les partenaires d'exécution pour examiner les progrès accomplis et résoudre les problèmes éventuels.

En application de la résolution [2333 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité et dans le cadre de la réduction progressive des effectifs de la Mission, la MINUL, en étroite coordination avec ses partenaires, intensifiera son appui au Gouvernement libérien pendant la période de transition afin de faire avancer les mesures relatives à la politique, à la gouvernance, à la sécurité et à la justice, au renforcement des capacités et des institutions ainsi qu'à la coopération sous-régionale aux fins de la sécurité, et de renforcer la promotion et la protection des civils et des droits de l'homme, notamment la lutte contre la violence sexuelle et sexiste. La Mission continuera de resserrer sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies dans l'exécution de son mandat et mettra en œuvre des activités de programme à cette fin. En outre, elle usera de ses bons offices pour favoriser des progrès concrets et rapides

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

dans les domaines de la réforme institutionnelle, du règlement des conflits, de la réconciliation, de l'inclusion et de la cohésion sociale, des élections libres et régulières, et de la transition gouvernementale pacifique.

Pendant l'exercice 2017/18, la MINUL collaborera de plus en plus étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre d'activités de programme à l'appui de l'exécution de son mandat. Il a été proposé de mettre en œuvre conjointement, notamment avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, des activités de programme dans les domaines de la réforme de la justice et du secteur de la sécurité, des droits de l'homme, de la consolidation de la paix, de l'autonomisation des jeunes et de la réconciliation nationale. Ces activités comprennent des projets devant servir de capital d'amorçage afin de mobiliser des fonds de la part de nombreux donateurs pour les investir dans les initiatives nécessaires au maintien de la paix après le retrait de la Mission. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent de concert sur les priorités énoncées le mandat dans le but général d'opérer une transition sans heurt dans de nombreuses initiatives visant à réformer les institutions nationales de justice pénale.

Les mesures prises par toutes les missions de maintien de la paix, y compris la MINUL, pour résoudre les problèmes évoqués aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution seront expliquées en détail dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Suite aux compressions de personnel du 30 juin 2016, il n'y a plus de postes soumis à recrutement international vacants à la MINUL.

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations qu'il a formulées, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

Le Comité consultatif déplore que les informations ne lui aient pas été communiquées en temps utile et sous la forme voulue, ce qui aurait grandement facilité son examen. Par conséquent, il recommande que lui soit communiqué parmi les informations fournies avant l'examen des projets de budget des missions un récapitulatif des ressources demandées au titre des voyages pour toutes les opérations de maintien de la paix, précisant notamment la destination des voyages, leur objet, le nombre de voyageurs et les fonctions qu'ils exercent, ainsi que le montant estimatif des billets et des autres frais de voyage (par. 154).

Les dépenses de carburant de la MINUL ont été moins élevées que prévu en raison de la baisse du nombre d'heures de vol et de la réduction des effectifs au cours de l'exercice 2015/16, et la Mission a donc consommé 800 000 litres de carburéacteur en moins par rapport aux prévisions budgétaires. Pour l'exercice 2016/17, conformément au budget approuvé pour le fonctionnement de la Mission, la MINUL a reconfiguré son avion DHC-7 pour le remplacer par un B-1900. Les heures de vol prévues pour l'hélicoptère militaire MI-8 ont également été réduites, ce qui a entraîné une diminution correspondante des dépenses estimées au titre du carburant.

Le système d'établissement de rapports concernant les voyages continuent d'être amélioré afin d'intégrer les données sur les dépenses liées aux voyages. Un rapport normalisé présentant les dépenses consignées dans le module voyages d'Umoja a été lancé à la fin de 2016. Un nouveau rapport sur l'application de la règle des 16 jours a également été achevé début 2017. En attendant que le module voyages soit mis en service pour le personnel militaire, les informations communiquées ne porteront que sur le personnel international.

### C. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

(A/70/742/Add.11 et résolution 70/278 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Sept demandes étaient en attente de règlement. Le Comité consultatif veut espérer que les demandes en attente seront réglées rapidement (par. 7).

Le Comité consultatif estime que, dans la mesure où la Mission poursuit son retrait et où il est proposé de réduire considérablement ses opérations et ses effectifs, la nécessité du maintien du poste de directeur de l'appui à la mission à la classe D-2 devrait continuer d'être étudiée (par. 18).

La MINUL ne ménagera aucun effort pour traiter les demandes rapidement. Actuellement, 4 demandes d'indemnisation pour décès ou invalidité sont toujours en souffrance. Un montant total de 4,6 millions de dollars au titre du matériel appartenant aux contingents restait à verser au 1<sup>er</sup> mars 2017.

La MINUL a proposé de supprimer le poste de Directeur adjoint de l'appui à la mission (D-1) dans le projet de budget pour l'exercice 2017/18.

Le Comité consultatif note que les activités proposées semblent correspondre à des services d'appui direct fournis au Gouvernement libérien et, par conséquent, il considère que ces activités devraient être décrites comme telles dans la partie du budget identifiant clairement les liens avec les réalisations escomptées et les indicateurs de succès. Il ne doute pas que le Secrétaire général donnera des informations supplémentaires à ce sujet dans ses rapports correspondants sur l'exécution du budget (par. 24).

Le Comité consultatif note avec préoccupation les retards que le Comité des commissaires aux comptes a relevés quant à la mise en œuvre par la MINUL des politiques établies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Le Comité consultatif, prenant note des mesures prises par la MINUL en ce qui concerne l'enlèvement des déchets, compte que la Mission continuera de s'employer à réduire l'impact environnemental global, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution [69/307](#) (par. 30).

Le projet de budget pour l'exercice 2017/18 présente des descriptions détaillées des activités de programme proposées, y compris les réalisations escomptées et les indicateurs de succès.

La MINUL a fait de grands progrès pour ce qui est de récupérer l'essentiel des déchets dangereux sur ses sites, en particulier dans le cadre de la fermeture des camps. Les déchets ont été vendus à des prestataires commerciaux ou incinérés plutôt que mis en décharge, ce qui a réduit au minimum l'abandon d'ordures et éliminé le déversement illégal de déchets. Toutefois certaines difficultés, notamment les retards dans la collecte des déchets et la dégradation des incinérateurs retardent encore leur élimination, ce qui conduit à leur accumulation. Une procédure est en cours pour passer un contrat avec un fournisseur qui sera chargé de gérer l'élimination contrôlée des substances toxiques et chimiques, y compris les produits chimiques périmés, les cartouches usagées et les cendres des incinérateurs. Ce contrat entrera en vigueur au plus tard le 31 mars 2017. En 2017 et 2018, la MINUL fermera ses camps et les déchets accumulés devront être éliminés immédiatement afin d'éviter la contamination des sols et la pollution des sources d'eau. Aussi, des incinérateurs seront achetés pour assurer l'élimination rapide des déchets. Les pratiques optimales pour le respect des règles et règlements pertinents en matière de santé et de sécurité de l'environnement ont été définies dans le cadre de la préservation de l'environnement naturel des sites.

L'adoption de bonnes pratiques telles que le tri des déchets a permis de prendre des mesures correctives pour nettoyer la cour du Groupe de la cession du matériel. L'empreinte globale de la MINUL avait été ramenée de 77 sites (au 30 juin 2015) à 25 sites au 31 décembre 2016.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

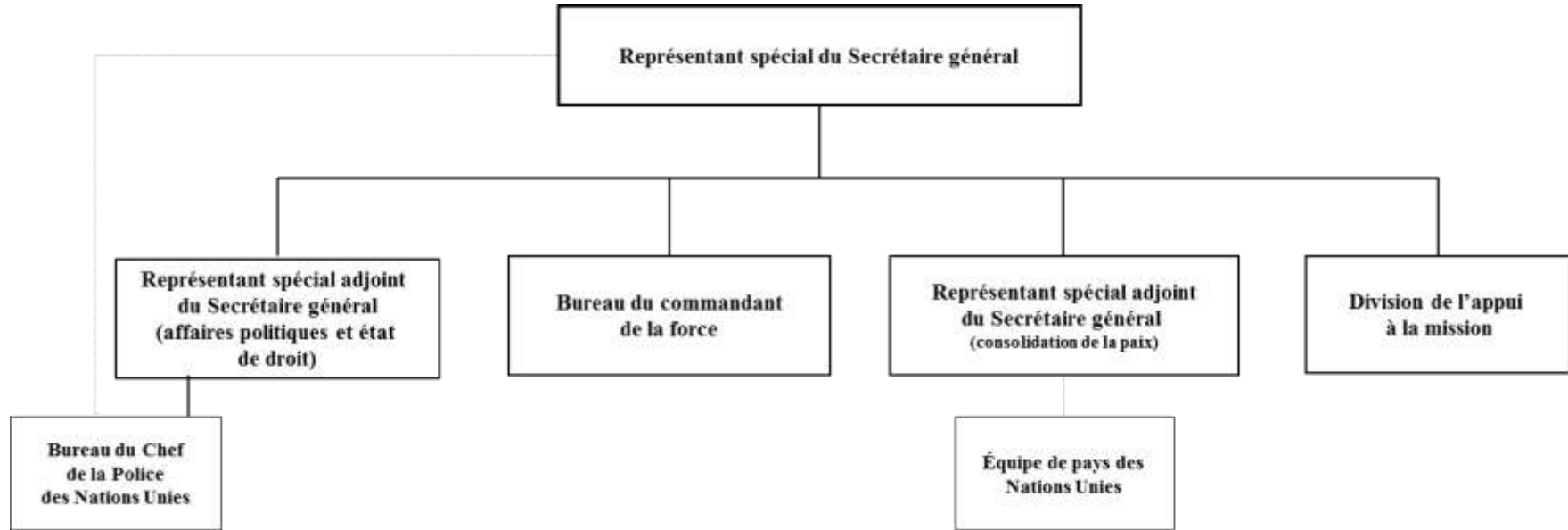
La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaine :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

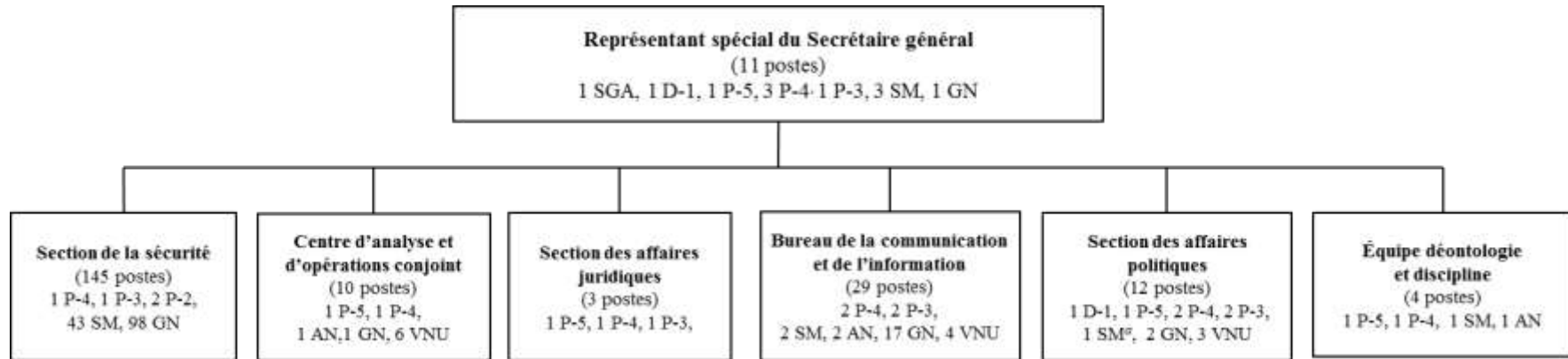
## B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

**Annexe II****Organigrammes (au 1<sup>er</sup> juillet 2017)****A. Mission des Nations Unies au Libéria**

## B. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

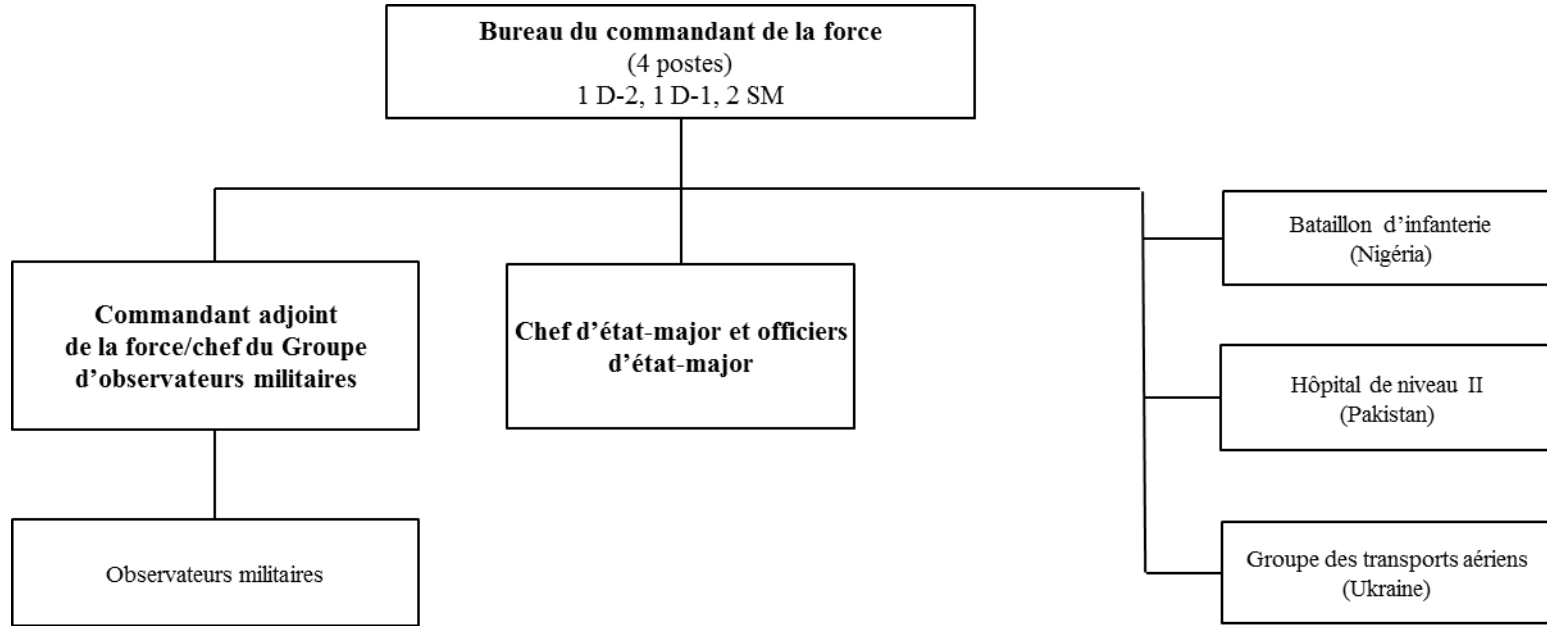


*Abréviations:* AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SGA = secrétaire général adjoint; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

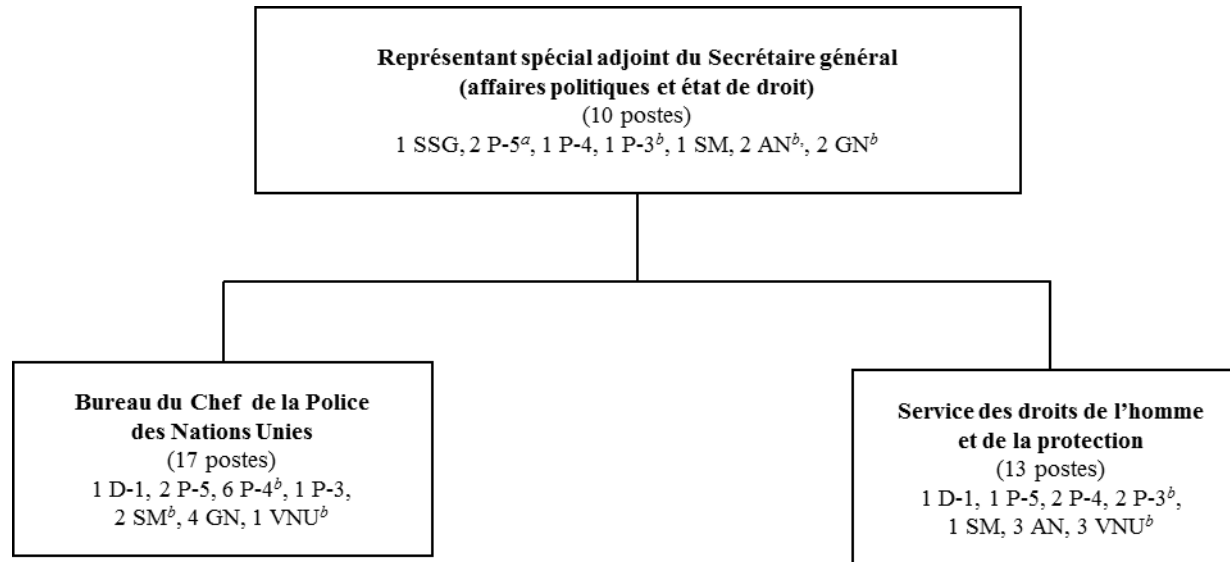
<sup>a</sup> Transfert.



### C. Opérations militaires



## D. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

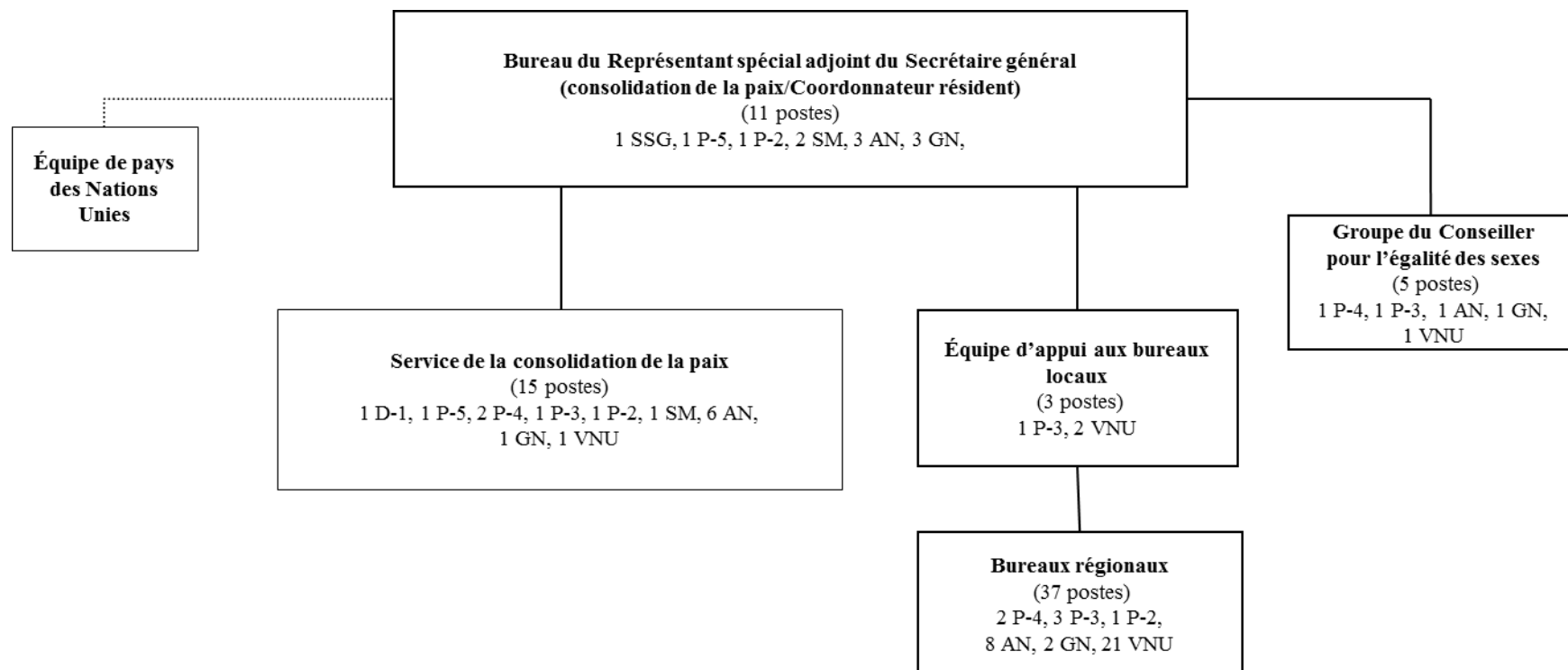


*Abréviations:* AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Réaffectation.

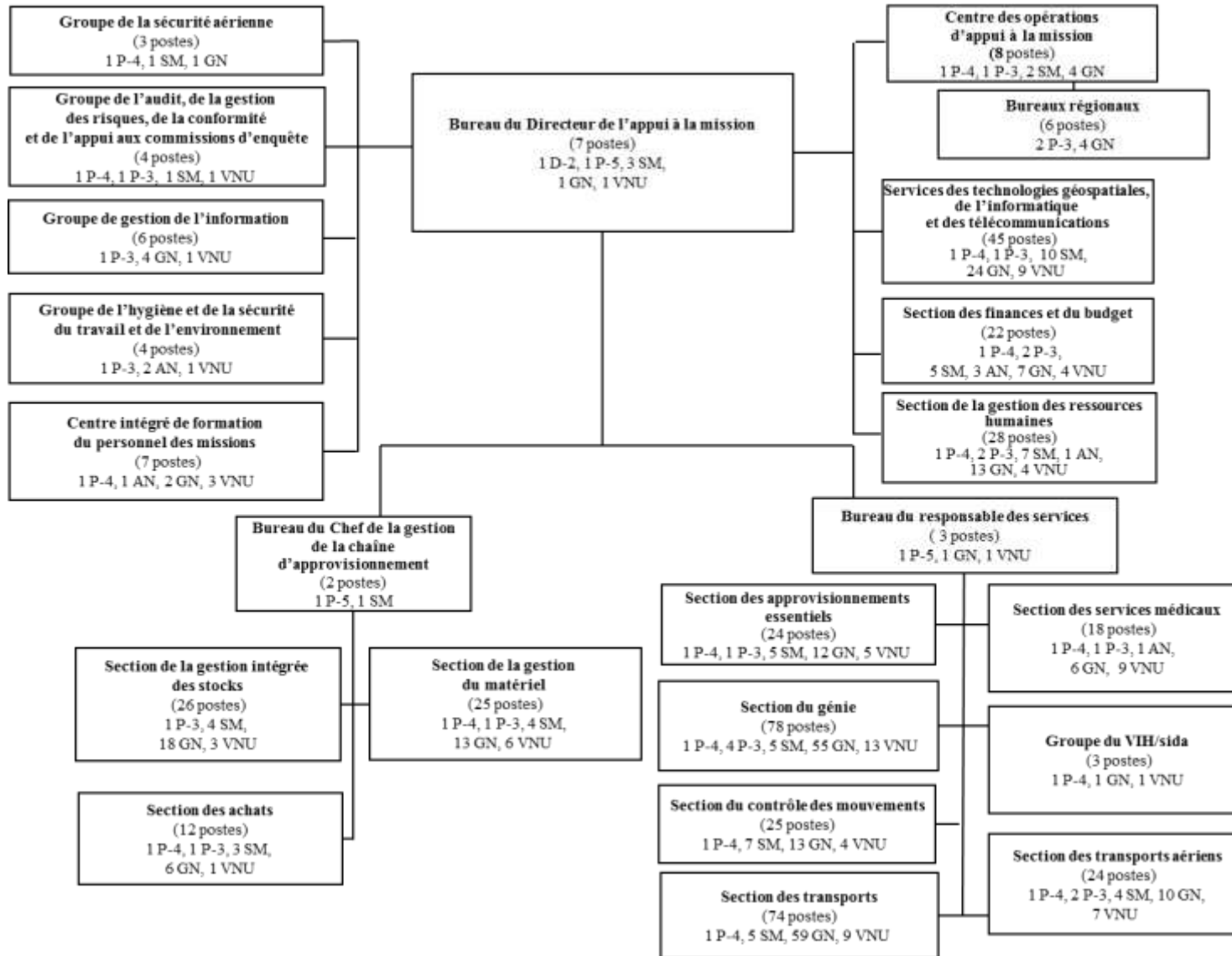
<sup>b</sup> Transfert.

## E. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (consolidation de la paix/Coordonnateur résident)



*Abréviations:* AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; SSG = sous-secrétaire général; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## F. Division de l'appui à la mission



*Abréviations:* AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
Améliorer la qualité de vie des Libériens et promouvoir un développement socioéconomique durable et équitable en instaurant un environnement sûr où règnent la paix et l'état de droit (24 millions de dollars – équipe de pays des Nations Unies)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter le Libéria d'un cadre fondé sur la primauté du droit, amélioré et non exclusif, qui permette d'administrer efficacement la justice et d'en garantir un accès équitable, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme</li> <li>• Doter le Libéria d'un mécanisme de réconciliation nationale amélioré, cohérent et non exclusif, qui fonctionne aux niveaux national, régional et local et à l'échelon des comtés</li> <li>• Doter le Libéria d'institutions de sécurité plus efficaces, plus rationnelles et tenues de rendre compte de leur action aux niveaux national, régional et local, et au niveau des comtés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un cadre juridique conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, dans lequel coexistent de façon harmonieuse les pratiques de droit coutumier et de droit écrit</li> <li>• Consolidation de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en vue de lui permettre de remplir sa mission d'amélioration de la situation des droits de l'homme</li> <li>• Promotion du redressement socioéconomique et de la participation des femmes et des filles dans les situations d'après conflit en les associant à la consolidation de la paix, à la réconciliation et à la pérennisation de la paix, l'accent étant mis sur le redressement et la consolidation de la paix</li> <li>• Renforcement de la protection offerte par l'appareil judiciaire aux groupes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les réfugiés, les déplacés et les personnes handicapées</li> <li>• Amélioration des connaissances de la population en ce qui concerne ses droits et les voies de recours judiciaire dont elle dispose</li> <li>• Amélioration des moyens institutionnels et des compétences professionnelles permettant aux institutions garantes de l'état de droit d'administrer la justice de manière efficace</li> <li>• Amélioration des mécanismes de justice transitionnelle suivant les principes établis dans la Stratégie d'apaisement, de consolidation de la paix et de réconciliation nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Ministère de la planification et des affaires économiques, Commission de la gouvernance, Commission foncière</li> </ul>

Transformer l'économie afin de répondre aux besoins des Libériens en mettant à profit les investissements étrangers directs dans les industries extractives et les plantations pour développer le secteur privé national; créer des emplois pour les jeunes; investir dans les infrastructures en vue de stimuler la croissance économique; s'attaquer aux problèmes budgétaires et monétaires pour favoriser la stabilité macroéconomique;

- Renforcer l'exploitation viable des ressources naturelles et améliorer la sécurité alimentaire
- Renforcer l'égalité d'accès à des moyens de subsistance viables dans un secteur privé concurrentiel et novateur, dans les zones rurales et urbaines
- Améliorer l'accès à des infrastructures essentielles viables
- Améliorer les mesures fondées sur la connaissance des faits de manière à instaurer un environnement macroéconomique stable qui profite à tous

- Donner aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables les moyens de participer à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale, y compris comme chefs de file
- Mise en place, au niveau régional, de pôles de services
- Amélioration des structures de contrôle, de responsabilisation et de gestion du secteur de la sécurité
- Renforcement de la place qu'occupent les femmes dans les institutions de sécurité
- Croissance et diversification de la production et de la productivité agricoles des petits agriculteurs
- Élargissement des possibilités de valorisation des produits de la récolte, des services offerts aux petits exploitants et renforcement des liens entre les organisations d'exploitants agricoles et le marché
- Renforcement des dispositifs de protection de la production au profit principalement des femmes et des jeunes à la tête de petites exploitations dans des zones ciblées
- Autonomisation économique des femmes, notamment en leur apportant un appui en matière d'acquisition de compétences, de développement d'entreprises et de moyens de subsistance
- Protection et garantie de la sûreté, de la sécurité, de la santé mentale et physique, et des droits fondamentaux des femmes et des filles
- Amélioration des pratiques d'exploitation des ressources naturelles, y compris les terres, l'eau et les forêts
- Renforcement des moyens dont disposent les organismes publics locaux pour assurer la coordination, l'exécution et le suivi des programmes liés à la sécurité alimentaire
- Renforcement des capacités liées à la promotion et la mise en œuvre des politiques et des lois relatives au travail et à l'emploi, ainsi que les partenariats dans ce domaine

- Banque mondiale, PNUD, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ONU-Femmes, FNUAP, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Ministère des finances, Ministère de la planification, Ministère de l'agriculture, Ministère du travail

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>développer l'agriculture de façon à accroître les débouchés économiques pour les ruraux et à améliorer la sécurité alimentaire (20 millions de dollars – équipe de pays des Nations Unies)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de dispositifs visant à simplifier l'encadrement réglementaire du secteur privé et, notamment, normalisation des mécanismes d'application d'ici à 2018</li> <li>• Amélioration de l'accès aux services de développement des entreprises et à une formation professionnelle de qualité, l'accent étant mis sur la création d'emplois et le développement de petites et moyennes entreprises et de microentreprises, en ciblant les jeunes, les femmes et les personnes handicapées</li> <li>• Amélioration de l'accès des petites et moyennes entreprises et des microentreprises, notamment rurales, à des services axés sur le long terme en matière de financement, de liens avec les marchés et d'amélioration de la chaîne de valorisation</li> <li>• Élaboration de la stratégie nationale d'aménagement, de plans d'urbanisation et du cadre juridique s'y rapportant, et renforcement des capacités en vue de l'application de ces textes d'ici à 2018</li> <li>• Élaboration d'un cadre juridique visant à faciliter l'accès à des logements convenables et abordables, et renforcement des capacités de l'Office national du logement en vue de l'application de ces textes d'ici à 2018</li> <li>• Renforcement des infrastructures agricoles et des infrastructures de commercialisation</li> <li>• Accroissement des moyens des organismes nationaux de distribution d'électricité, y compris hors réseau, l'un des principaux objectifs étant d'approvisionner les populations rurales à l'aide de sources d'énergie de substitution d'ici à 2018</li> <li>• D'ici à 2018, accroissement des moyens nationaux et locaux en matière de modélisation macroéconomique, d'activités de recherche et d'élaboration et de promotion de politiques, la priorité étant donnée à la collecte, l'analyse et l'utilisation de données en vue du suivi de la situation socioéconomique et des résultats obtenus en matière de</li> </ul>	

Améliorer la qualité de vie en investissant dans une éducation de qualité, des soins de santé abordables, accessibles et de qualité, la protection sociale des citoyens vulnérables et des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement respectueux de l'environnement et accessibles à tous (25 millions de dollars – équipe de pays des Nations Unies)

- Faire en sorte que la population recoure plus souvent et ait davantage accès, sur un pied d'égalité, à des services de santé et de nutrition abordables et de qualité
- Améliorer les services et systèmes d'aide sociale et veiller à ce qu'ils soient utilisés, en particulier par les personnes et groupes les plus vulnérables
- Faire en sorte que les ménages et les groupes vulnérables bénéficient de systèmes et de services d'aide sociale adaptés
- Accroître l'utilisation de l'eau sans risque sanitaire, des systèmes

développement, y compris au regard des objectifs de développement durable

- D'ici à 2018, renforcement du cadre national de coopération et d'intégration économiques aux niveaux régional et mondial à des fins d'harmonisation et de convergence dans le domaine macroéconomique, particulièrement en ce qui concerne le commerce international
- Renforcement des capacités en matière de gestion des politiques budgétaires et monétaires, y compris dans le cadre d'une budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, l'accent étant mis sur l'automatisation des systèmes financiers, la recherche de l'équilibre budgétaire, la gestion de la dette et le respect des principes d'efficacité et de transparence des dépenses
- Renforcement, au niveau national, de l'offre de soins de santé maternelle et néonatale complets, notamment à l'intention des groupes de population les plus vulnérables et marginalisés, conformément aux politiques nationales
- Sensibilisation des femmes et des adolescentes aux soins de santé maternelle et néonatale, et amélioration de leurs connaissances en la matière
- Renforcement des moyens du Ministère de la santé et des affaires sociales aux fins de la mise en place de l'ensemble de services de santé essentiels à tous les niveaux et de son suivi, dans le cadre de la protection des droits de l'homme
- Amélioration du savoir-faire technique des travailleurs sanitaires et des bénévoles en vue d'assurer une meilleure gestion de proximité des cas de maladies infantiles les plus communes
- Renforcement de la capacité du pays de maintenir un taux de couverture vaccinale supérieur à 90 % dans tous les comtés
- Amélioration des moyens permettant aux travailleurs sanitaires et aux bénévoles d'assurer au niveau local des

- UNICEF, ONU-Femmes, PAM, Organisation mondiale de la Santé (OMS), FNUAP, PNUD, UNOPS, Organisation internationale pour les migrations (OIM), Ministère de la planification et des affaires économiques, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et de la protection sociale



Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p>d'assainissement et des pratiques d'hygiène dans les zones défavorisées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'accès des enfants d'âge scolaire et des jeunes à une éducation de la petite enfance, une éducation de base, une éducation postérieure à l'éducation de base et une éducation alternative à l'éducation de base, de qualité et sans exclusive, notamment dans les pays où les indicateurs dans ce domaine se situent en dessous de la moyenne nationale</li> </ul>	<p>services essentiels en matière de nutrition, dans le cadre de prestations décentralisées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connaissances et des compétences des soignants non professionnels en ce qui concerne les pratiques permettant d'alimenter le mieux possible les enfants de moins de 2 ans et de leur apporter les meilleurs soins, principalement dans les comtés du sud-est et les zones urbaines pauvres</li> <li>• Élaboration, modélisation et mise à l'essai d'une stratégie globale de prise en charge de la petite enfance</li> <li>• Amélioration du niveau d'éducation de base des enfants</li> <li>• Amélioration des systèmes de gestion de l'éducation et des processus de décentralisation</li> <li>• Amélioration du système de gestion des informations relatives à l'éducation du Ministère de l'éducation</li> <li>• Amélioration et élargissement de la prestation de formations postérieures à l'éducation de base</li> <li>• Élaboration et mise en œuvre d'une autre forme d'éducation de base pour les enfants déscolarisés, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées</li> <li>• Affirmation des pouvoirs publics et prise en main des programmes d'alimentation scolaire dans les régions où la situation laisse le plus à désirer</li> <li>• Mise en place d'un programme intégré et amélioration de la compréhension des principes relatifs à la paix, à la tolérance et à l'identité nationale par les enfants, les jeunes et l'ensemble de la population</li> <li>• Élaboration, approbation et adoption de lois relatives à l'éducation et la formation techniques et professionnelles</li> <li>• Amélioration des capacités des services compétents en ce qui concerne la prise en charge par les services sociaux, le contrôle des placements en institution et la promotion du placement en famille d'accueil</li> </ul>	

- Mise en place de services d'enregistrement des naissances sur l'ensemble du territoire
- Mise en place, sur l'ensemble du territoire, des conditions de sécurité et de sûreté nécessaires pour les survivants et les personnes exposées aux risques de violence, de pratiques traditionnelles néfastes, d'exploitation, de discrimination, de maltraitance et de négligence
- Amélioration des capacités des pouvoirs publics libériens en matière de protection sociale et de coordination des services sociaux
- Amélioration de la préparation des populations vulnérables, en particulier des jeunes, au monde du travail et accroissement des débouchés créateurs de revenus de transition
- Versement d'aides sociales aux personnes et ménages les plus vulnérables
- Amélioration, pour 400 000 personnes vivant dans des zones défavorisées, de la qualité de l'eau, des services d'assainissement et des connaissances en matière d'hygiène
- Mise en œuvre, dans 500 nouvelles écoles primaires et 50 centres de soins des zones défavorisées, d'un projet relatif à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène
- Établissement d'organes directeurs sur les questions de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène
- Renforcement des capacités relatives à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène au niveau national et à l'échelon des comtés
- Renforcement des capacités nationales de gestion financière dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène

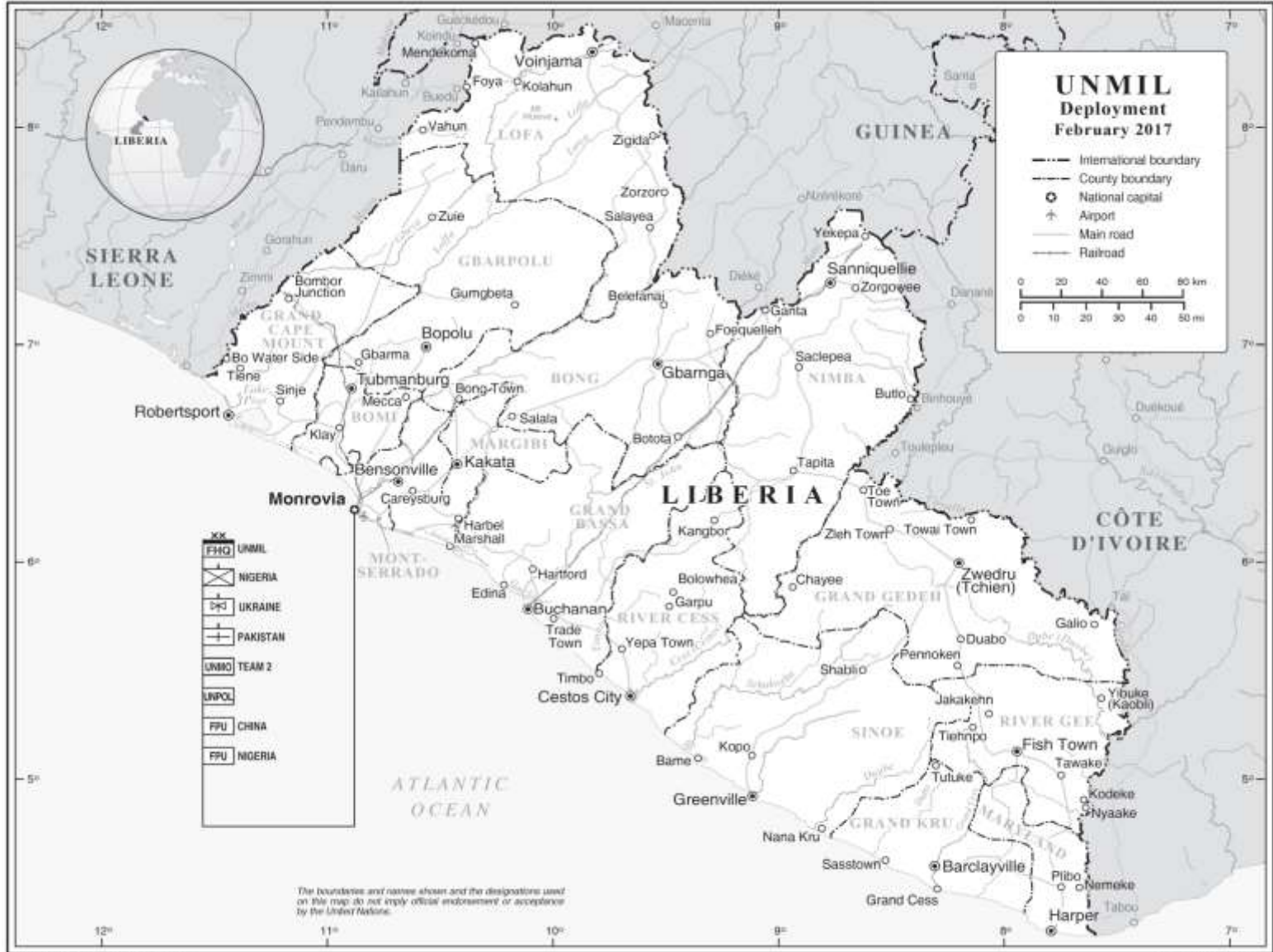
Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Œuvrer pour que les Libériens atteignent le niveau de santé le plus élevé possible en aidant les partenaires nationaux et les parties prenantes à réaliser les objectifs prioritaires dans ce domaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En matière de VIH, favoriser l'accès à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement, et en accroître l'utilisation</li> <li>• Alléger le fardeau que représentent les maladies transmissibles pour le Libéria, y compris le VIH/sida, l'hépatite, la tuberculose, le paludisme, et d'autres maladies tropicales négligées et maladies à prévention vaccinale</li> <li>• Alléger le fardeau que représentent les maladies transmissibles pour le Libéria, y compris les pathologies cardiovasculaires, les cancers, les maladies pulmonaires chroniques, les diabètes, les troubles mentaux, les violences et les traumatismes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les jeunes et les adolescents des causes de l'infection à VIH et des mesures de prévention prises dans ce domaine</li> <li>• Augmentation du nombre de femmes ayant accès aux traitements et médicaments antirétroviraux</li> <li>• Renforcement des moyens dont dispose le Comité national de lutte contre le sida pour mener des interventions nationales, multisectorielles et décentralisées dans le domaine du VIH/sida</li> <li>• Augmentation du nombre de personnes vivant avec le VIH/sida qui ont accès à des soins, à un traitement et à des services d'accompagnement de qualité</li> <li>• Renforcement de la capacité du pays de réaliser des interventions essentielles dans les domaines du VIH et de l'hépatite</li> <li>• Renforcement de la capacité du pays de mettre en œuvre la stratégie mondiale de prévention, de traitement et de contrôle de la tuberculose</li> <li>• Renforcement de la capacité du pays de mettre en œuvre un plan stratégique fondé sur la connaissance des faits en ce qui concerne le paludisme, un plan d'étapes sur les maladies tropicales négligées et le Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020</li> <li>• Renforcement de la capacité du pays de mettre en œuvre une politique et un plan multisectoriels visant à prévenir et contrôler les maladies non transmissibles</li> <li>• Renforcement des moyens de mettre en œuvre un plan d'action complet dans le domaine de la santé mentale et des plans de prévention des traumatismes, y compris le Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OMS, Ministère de la santé, Comité national de lutte contre le sida, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, PNUD, UNICEF, FNUAP, Agence des États-Unis pour le développement international, MINUL, United States Centers for Disease Control and Prevention, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Sightsavers, GAVI Alliance</li> <li>• OMS, Ministère de la santé, Ministère des transports, Ministère du Commerce, Ministère de l'éducation, Ministère de l'Information, Ministère de la jeunesse, PNUD, UNICEF, PAM, FAO, MINUL, FNUAP, United States Centers for Disease Control and Prevention, Centre Carter</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la bonne santé à des étapes charnières de la vie, tenir compte de l'équité en santé, des déterminants sociaux de la santé et de la situation des droits de l'homme au Libéria</li> <li>• Renforcer le système national de prestations médicales en vue d'assurer des soins de santé primaires et une couverture sanitaire universelle</li> <li>• Réduire la mortalité, la morbidité et les troubles sociaux résultant de situations d'urgence, comme des épidémies, des catastrophes naturelles et des conflits, et de la résistance aux antimicrobiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la capacité du pays de mettre en œuvre un plan complet de nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant</li> <li>• Amélioration de l'accès aux initiatives efficaces visant à mettre fin aux décès maternels, périnataux et néonataux évitables, et amélioration de leur qualité</li> <li>• Renforcement des politiques, des capacités et des actions intersectorielles visant à s'attaquer aux déterminants sociaux en matière de santé et à réduire les inégalités dans ce domaine grâce à une couverture sanitaire universelle, conformément aux objectifs de développement durable</li> <li>• Renforcement des capacités d'évaluation des risques sanitaires et mise en œuvre de mesures, de stratégies et de réglementations visant à prévenir, atténuer et gérer l'incidence sanitaire des risques environnementaux et professionnels</li> <li>• Renforcement des capacités de gouvernance au Libéria de manière à formuler, mettre en œuvre et examiner les politiques, stratégies et plans nationaux globaux en matière de santé</li> <li>• Appui au système de prestation de services axé sur les personnes intégré et accessible à tous et amélioration de l'accès aux médicaments et aux technologies de la santé, et à des systèmes d'information efficaces dans ce domaine</li> <li>• Renforcement des capacités de base, conformément au Règlement sanitaire international</li> <li>• Amélioration de la préparation et renforcement des capacités d'intervention en ce qui concerne les risques d'épidémies et de pandémies</li> <li>• Renforcement des capacités de base en vue de gérer les risques sanitaires liés aux catastrophes, aux conflits et aux maladies d'origine alimentaire</li> <li>• Renforcement des moyens d'arrêter la transmission du poliovirus et d'intervenir efficacement lorsque des crises et des flambées surviennent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OMS, Ministère de la santé, Ministère de la condition féminine, Ministère de la jeunesse, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, FNUAP, Agence américaine pour le développement international, MINUL, United States Centers for Disease Control and Prevention, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Union européenne, Agence suédoise de coopération internationale au développement, Affaires mondiales Canada</li> <li>• OMS, Ministère de la santé, Ministère de la condition féminine, Ministère de la jeunesse, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, FNUAP, Agence des États-Unis pour le développement</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la structure d'encadrement de l'OMS; incorporer les services nécessaires au maintien de l'intégrité et au bon fonctionnement de l'OMS; améliorer la transparence, la responsabilisation, la gestion des risques, la planification stratégique, la gestion des ressources et les communications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction et coordination efficaces en ce qui concerne les travaux menés par l'OMS à l'échelon national</li> <li>• Perfectionnement des mécanismes visant à collaborer avec d'autres secteurs, notamment la société civile et des acteurs non étatiques, sur un programme de santé commun</li> </ul>	<p>international, MINUL, United States Centers for Disease Control and Prevention, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Union européenne, Agence suédoise de coopération internationale au développement, Affaires mondiales Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OMS, Ministère de la santé, Ministère de l'intérieur, Ministère de la condition féminine, Ministère de la jeunesse, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, Police nationale libérienne, Forces armées du Libéria, Commission nationale des secours aux sinistrés, ONUSIDA, PNUD, UNICEF, FNUAP, Agence des États-Unis pour le développement international, MINUL, United States Centers for Disease Control and Prevention, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Union européenne, Agence suédoise de coopération internationale au développement, Affaires mondiales Canada, Ministère de la santé,</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Créer et faire fonctionner, avec le concours de la société civile, des systèmes et institutions efficaces chargés de promouvoir et de faire respecter les principes de gouvernance démocratique, de responsabilisation et de justice pour tous et d'œuvrer à la consolidation de la paix (12,8 millions de dollars – équipe de pays des Nations Unies)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réviser la Constitution et les projets de référendum en 2018, dans une logique de gouvernance démocratique et d'égalité des droits pour tous les citoyens</li> <li>• Doter le Libéria d'un système efficace de gestion des ressources naturelles qui protège les droits de tous et assure la répartition des retombées économiques de façon équitable, transparente et respectueuse du principe de responsabilité</li> <li>• Doter le Libéria d'une administration et d'une fonction publique décentralisées de meilleure qualité, qui fournissent à la population des services de base de façon équitable et responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration et adoption d'une réglementation plus complète de la gestion des ressources naturelles</li> <li>• Création et mise en service d'un dispositif de recours et d'indemnisation relatif à la gestion des ressources naturelles</li> <li>• Renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de contrats, d'accords et de négociation de concessions</li> <li>• Acquisition par les autorités des comtés de capacités techniques et opérationnelles en matière d'établissement et d'exécution des budgets et de plans de développement</li> <li>• Renforcement des capacités des administrations grâce à la définition claire de leurs missions, de leur organisation et de leurs fonctions</li> <li>• Progression dans l'établissement de centres de services de comtés dans plus de 10 comtés; prise en compte, dans les activités de sensibilisation menées et les services fournis, des besoins et des priorités des citoyens</li> <li>• Participation accrue des femmes dans les structures de gouvernance locale, notamment en aidant les centres de services de comtés à systématiquement tenir compte de la problématique hommes-femmes</li> <li>• Renforcement des capacités des institutions nationales et des ministères en matière de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes</li> <li>• Mise en œuvre de la politique nationale d'atténuation des risques de catastrophe par une commission dotée d'un mandat clair, et fourniture d'un appui à ce titre</li> <li>• Instauration d'une politique de gestion des finances publiques efficaces qui comprennent un mécanisme de transparence et de responsabilisation</li> </ul>	<p>équipe de pays des Nations Unies</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PNUD, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Banque mondiale, OIM, ONU-Femmes, UNOPS, FNUAP, UNESCO, Ministère de l'intérieur, Ministère de la planification et des affaires économiques, Bureau des affaires maritimes, Agence libérienne pour la protection de l'environnement, Service national des sapeurs-pompiers, Ministère de la justice, Office des forêts, Ministère de l'agriculture, Ministère du logement, PAM, MINUL</li> </ul>

# Carte



Map No. 4211 Rev. 43 UNITED NATIONS  
February 2017

Department of Field Support  
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)